



RAPPORT
FINANCIER
SEMESTRIEL 2020



SOMMAIRE



1. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ	3
2. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	4
2.1. BILAN	5
2.2. COMPTE DE RÉSULTAT	6
2.3. ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	7
2.4. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	8
2.5. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	9
3. ANNEXE AUX COMPTES	10
3.1. FAITS CARACTÉRISTIQUES	10
3.2. RÉFÉRENTIEL IFRS	10
3.2.1. RÉFÉRENTIEL APPLIQUÉ	10
3.2.2. TEXTES APPLICABLES DEPUIS LE 1 ^{ER} JANVIER 2019	10
3.2.3. NORMES ET INTERPRÉTATIONS NON UTILISÉES	11
3.2.4. IMPACT DES NORMES PROCHAINEMENT APPLICABLES	11
3.3. MÉTHODES ET PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	12
3.3.1. MÉTHODES DE CONSOLIDATION	12
3.3.2. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	13
3.3.3. SOCIÉTÉS EXCLUES DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	13
3.4. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES	13
3.4.1. UTILISATION D'ESTIMATIONS ET D'HYPOTHÈSES DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS	13
3.4.2. BILAN	14
3.4.3. COMPTE DE RÉSULTAT	20
3.4.4. INFORMATION SECTORIELLE	21
3.4.5. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	21
3.5. NOTES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS	22
3.5.1. INSTRUMENTS FINANCIERS	22
3.5.2. DETTES DE FINANCEMENT	31
3.5.3. RISQUES DES CONTRATS EN UNITÉS DE COMPTE	32
3.6. NOTES SUR LES CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS	33
3.6.1. CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS	34
3.7. AUTRES NOTES	36
3.7.1. BILAN	37
3.7.2. ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS	37
3.7.3. COMPTE DE RÉSULTAT	37
3.8. ÉVÈNEMENTS POST CLÔTURE	39
4. RAPPORT D'EXAMEN LIMITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	40

1. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ

Dans le contexte de la pandémie du COVID-19, Natixis Assurances a été impacté par la crise et s'est adaptée en prenant des mesures visant à maintenir son activité et à rester opérationnelle pour ses clients.

Le métier Assurances de personnes s'est adapté à la période de confinement en :

- **généralisant le travail à distance dès le 17 mars** : équipés de PC portables, 100% des collaborateurs ont pu travailler à distance ; seules quelques activités ont été maintenues sur site visant à sécuriser les travaux relatifs à des activités critiques telles que la numérisation des courriers reçus et les calculs de risques ;
- **mettant en place un dispositif de suivi quotidien des activités de souscription et de gestion dès le 17 mars**, visant notamment à maintenir le niveau de qualité de service pour nos clients.

Les impacts financiers sont restés sous contrôle du fait notamment des mécanismes de protection en place : en particulier, l'impact de la baisse des marchés actions a été atténué par la couverture actions souscrite en 2019 et peu d'impact sont observables sur les risques ADE et Prévoyance individuelle.

Le métier Assurances non vie s'est adapté au contexte de crise sanitaire en :

- faisant évoluer l'organisation du travail avec **la généralisation du travail à distance** y compris sur les plateaux de gestion, avec plus de 600 collaborateurs en travail à distance, et **en adaptant les horaires d'accueil téléphonique** aux ressources et aux flux pendant toute la durée du confinement ;
- **mettant en place un dispositif de suivi quotidien des activités de souscription et de gestion dès le 17 mars** visant à assurer la prise en charge des besoins essentiels des clients, favorisée par la baisse importante des flux téléphoniques entrants observée sur tous les périmètres.

D'un point de vue technique et financier, la crise se traduit pour le métier Non vie par une diminution des ventes et des résiliations suite aux mesures de confinement, un impact financier matériel lié à la chute des marchés financiers et une amélioration de la sinistralité courante pendant le confinement, en particulier sur l'Auto.

L'ambition de créer **un modèle opérationnel unique d'assurances non vie** pour les clients particuliers et professionnels au sein de Natixis Assurances s'est concrétisée par la conclusion en mai 2019 d'accords pour la mise en œuvre d'un partenariat renouvelé avec Covéa à partir du 1^{er} janvier 2020. Ce partenariat porte sur l'assurance des risques professionnels des clients des Caisses d'Épargne et des Banques Populaires. À compter de cette date, Natixis Assurances devient la plateforme d'assurances non vie unique pour les clients particuliers des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne grâce au projet #INNOVE2020. Après un déploiement réussi en juin dans les Banques Populaires pilotes et en juillet dans les Caisses d'Épargne pilotes, le programme doit être complètement déployé d'ici fin 2020.

À la mi-juin 2020, une nouvelle offre de Prévoyance individuelle « SECUR' Famille 2 » a été lancée dans le réseau Caisse d'Épargne. Simplifiée, digitale et compétitive, cette offre est mieux adaptée aux besoins des clients.

Évolution de l'activité commerciale

Le premier semestre 2020 a été marqué par la pandémie liée au COVID-19. Ainsi, l'activité commerciale a été très significativement ralentie pendant la période de confinement.

Avec 3,9 Md€ de primes en affaires directes, la collecte d'assurance vie baisse de 27 % par rapport au premier semestre 2019. Les primes

en Unités de Compte (UC) s'établissent à 1,4 Md€ et représentent 36,4 % de la collecte brute totale, taux en hausse de 8 points par rapport au 1^{er} semestre 2019 et supérieur de 1,4 points à celui du marché à fin mai. La collecte brute sur le fonds en euros est en baisse de 35 % pour s'établir à 2,5 Md€.

À 507 M€, les cotisations de Prévoyance individuelle et d'Assurance des emprunteurs (ADE) continuent de progresser (+3 %). Les cotisations de Prévoyance individuelle sont en hausse de 11 %, croissance principalement portée par le réseau Caisse d'Épargne (+19 %) qui représente 38 % de l'activité. L'Assurance des emprunteurs est stable, sans impact matériel lié à l'amendement Bourquin ou à la crise sanitaire.

En Assurance non vie, le portefeuille augmente de 4 % pour atteindre 6,3 millions de contrats. Les ventes brutes diminuent de 16 % en raison de la période de 2 mois de confinement, lié à la crise sanitaire. À 820 M€, les primes acquises progressent de 6 % avec une croissance de l'activité du même ordre sur le réseau Caisse d'Épargne (+5 %) que sur le réseau Banque Populaire (+6 %). La progression est portée par le cœur de gamme avec +5 % en Auto, +7 % en Multirisque Habitation, +6 % sur la GAV / MAV, en phase avec la croissance du portefeuille et les évolutions tarifaires.

Évolution du Produit Net Bancaire (PNB) et du résultat consolidé semestriels

Le Produit Net Bancaire des activités d'Assurances atteint 471 M€, en progression de 6 % par rapport au premier semestre 2019, sous l'effet de :

- la croissance de 11 % du PNB en Assurances de personnes, qui bénéficie de la progression de 7 % des encours mais est impacté par la crise sanitaire et la baisse des marchés financiers (atténuée par les couvertures actions en place). La croissance du PNB bénéficie également de la bonne tenue de l'activité en Prévoyance individuelle et Assurance des emprunteurs, avec une baisse de la sinistralité en ADE (en lien avec l'actualisation des comptes définitifs N-1) et une dégradation de la sinistralité constatée en arrêt de travail ;
- la hausse de 6 % du PNB Dommages avec une sinistralité des produits à destination des particuliers en forte baisse du fait du confinement, en particulier en Auto. Le ratio combiné s'établit à 87,8%, en amélioration par rapport au 1^{er} semestre 2019 (89,7%) ;
- la contribution exceptionnelle au Fonds de solidarité Assurance mis en œuvre par le gouvernement de 14 M€.

Les charges d'exploitation s'établissent à 236 M€, en croissance de 4 %. Cette évolution reflète la mise en œuvre des ambitions du plan New Dimension : accompagnement de la croissance de l'activité et poursuite de la mise en œuvre des projets stratégiques, notamment #INNOVE2020.

Le résultat brut d'exploitation est en augmentation de 8 % à 221 M€.

Le résultat des sociétés mises en équivalence est impacté par :

- le défaut de paiement du Liban : une perte de valeur de 14 M€ a été comptabilisée sur le bancassureur Adir, détenu à 34% ;
- une contribution de BPCE IARD limitée à 0,5 M€, à comparer à 3,1 M€ au 1^{er} semestre 2019, principalement en raison de la dégradation de la sinistralité sur la garantie pertes d'exploitation des restaurateurs suite à la crise sanitaire.

La charge d'impôt est en hausse de 5 % à 72 M€.

Le résultat net de l'ensemble consolidé s'établit à 136 M€, en baisse de 3 % par rapport au résultat publié en juin 2019.

2. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

2.1. BILAN

ACTIF (en k€)	30 juin 2020	31 déc 2019
Écarts d'acquisition	17 647	17 647
Portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance	-	-
Autres immobilisations incorporelles	171 579	171 852
ACTIFS INCORPORELS	189 226	189 499
Immobilier de placement	1 159 605	1 141 449
Immobilier de placement en UC	444 691	456 030
<i>Placements détenus jusqu'à leur échéance</i>	916 683	940 136
<i>Placements disponibles à la vente</i>	49 404 612	48 676 007
<i>Placements en option de juste valeur et détenus à des fins de transaction</i>	7 731 129	5 187 081
<i>Placements prêts et créances</i>	13 469 237	13 917 983
Placements financiers	71 521 661	68 721 207
Placements financiers en UC	16 568 774	16 713 441
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	60 074	17 785
PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	89 754 805	87 049 912
INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES	98 525	119 192
PART DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS	15 396 830	14 785 567
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	91 635	93 043
Frais d'acquisition reportés	276 931	282 927
Participation aux bénéfices différée active	-	-
Actifs d'impôt différé	66 432	67 992
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	884 259	798 020
Créances nées des opérations de cession en réassurance	32 699	47 446
Créance d'impôt exigible	45 586	87 510
Autres créances	300 256	208 466
AUTRES ACTIFS	1 697 798	1 585 404
ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE ET ABANDONS D'ACTIVITÉ	-	-
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	451 195	464 811
TOTAL DE L'ACTIF	107 588 379	104 194 385

2.1. BILAN

PASSIF (en k€)	30 juin 2020	31 déc. 2019
Capital social ou fonds équivalents	148 014	148 014
Primes d'émission, de fusion et d'apport	1 097 937	1 097 937
Réserve de réévaluation recyclable nette de comptabilité reflet	381 535	432 699
Autres réserves et OCI non recyclable	37 796	37 486
Résultats cumulés	252 597	258 258
Résultat net consolidé de l'exercice	136 250	263 246
Écarts de conversion	2 034	1 830
CAPITAUX PROPRES DU GROUPE	2 056 164	2 239 469
Intérêts minoritaires	239	189
CAPITAUX PROPRES TOTAUX	2 056 403	2 239 658
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	31 606	28 834
Dettes subordonnées	1 049 077	1 034 186
Dettes de financement représentées par des titres	51	-
Autres dettes de financement	524 673	480 369
DETTES DE FINANCEMENT	1 573 801	1 514 555
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	48 385 581	46 927 877
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance en UC	12 405 238	12 163 652
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	60 790 819	59 091 529
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire	19 847 176	20 189 904
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire	-	-
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers en UC	4 845 496	4 947 984
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	24 692 672	25 137 888
Instruments dérivés séparés sur contrats	-	-
Participation aux bénéfices différée passive	3 472 212	4 037 793
PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS	88 955 703	88 267 210
Passifs d'impôt différé	32 143	35 504
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés	15	16
Dettes d'exploitation représentées par des titres	-	-
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	59 184	56 739
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	296 783	393 541
Dettes nées des opérations de réassurance cédée	9 811 080	9 869 867
Dettes d'impôt exigible	1 135	8 421
Instruments dérivés passifs et dettes sur instruments dérivés	83 032	62 438
Autres dettes	4 687 494	1 717 602
AUTRES PASSIFS	14 970 866	12 144 128
PASSIFS DES ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES OU ABANDONNÉES	-	-
TOTAL DU PASSIF	107 588 379	104 194 385

2.2. COMPTE DE RÉSULTAT

(en k€)	NOTES	30 juin 2020	30 juin 2019
Primes émises		5 200 731	6 679 654
<i>Variation des primes non acquises</i>		(62 167)	(78 068)
Primes acquises	7.3	5 138 564	6 601 586
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités		-	-
Autres produits d'exploitation		82 927	100 006
<i>Produits des placements</i>		868 724	944 036
<i>Charges des placements</i>		(213 729)	(228 791)
<i>Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement</i>		98 269	76 921
<i>Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat</i>		(1 075 290)	1 156 897
<i>Variation des dépréciations sur placements</i>		(142 521)	(23 218)
Produits des placements nets de charges	5.1	(464 547)	1 925 845
Charges des prestations des contrats	6.1	(3 887 412)	(7 670 815)
<i>Produits des cessions en réassurance</i>		1 490 820	1 430 470
<i>Charges des cessions en réassurance</i>		(1 342 362)	(1 418 785)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	6.1	148 458	11 685
Charges des autres activités		-	-
Frais d'acquisition des contrats	7.3	(358 146)	(374 224)
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés		-	-
Frais d'administration	7.3	(323 593)	(293 641)
Autres produits et charges opérationnels courants	7.3	(96 917)	(77 664)
Autres produits et charges opérationnels non courants		0	0
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		239 334	222 778
Charge de financement		(18 749)	(19 466)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées		(12 596)	5 275
Impôts sur les résultats	7.3	(71 729)	(68 569)
Résultat après impôt des activités discontinues		-	-
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	7.3	136 260	140 018
Intérêts minoritaires		9	27
Résultat net (part du groupe)		136 250	139 991
Résultat par action (€)		7,02	7,22
Résultat dilué par action (€)		7,02	7,22

2.3. ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en k€)	30 juin 2020	31 déc. 2019
RÉSULTAT NET	136 260	263 316
Écarts de conversion	204	377
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	(456 901)	2 072 250
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	(31 667)	(4 750)
Réévaluation des immobilisations	-	-
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	689	1 665
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	4 324	9 656
Comptabilité reflet brute d'impôt différé	423 726	(1 818 137)
Impôts	17 814	(68 621)
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	(50 448)	189 121
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	85 812	452 437
dont part du groupe	85 772	452 435
dont part des minoritaires	40	2

2.4. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en k€)	Part du groupe					Part des minoritaires	Total des capitaux propres
	Capital social ou fonds équivalents	Primes	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultats cumulés	Total part du groupe		
Situation au 31/12/2018	148 014	1 097 937	241 991	491 624	1 979 565	188	1 979 753
Changement de méthode IAS 8 et correction d'erreurs	-	-	-	-	-	-	-
Situation au 31/12/2018 corrigée	148 014	1 097 937	241 991	491 624	1 979 565	188	1 979 753
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (1)	-	-	189 189	-	189 189	(68)	189 189
Résultat net consolidé de l'exercice (2)	-	-	-	263 246	263 246	70	263 246
Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (1) + (2)	-	-	189 189	263 246	452 435	2	452 437
Distribution de dividendes	-	-	-	(189 139)	(189 139)	-	(189 139)
Mouvements sur le capital	-	-	-	-	-	-	-
Composante capitaux propres des plans de paiements sur base d'actions	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	(1 593)	(1 593)	0	(1 592)
Autres variations	-	-	-	(1 800)	(1 800)	(1)	(1 801)
Situation au 31/12/2019	148 014	1 097 937	431 180	562 337	2 239 469	189	2 239 658
Changement de méthode IAS 8 et correction d'erreurs	-	-	-	-	-	-	-
Situation au 31/12/2019 corrigée	148 014	1 097 937	431 180	562 337	2 239 469	189	2 239 658
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (1)	-	-	(50 478)	-	(50 478)	40	(50 438)
Résultat net consolidé de l'exercice (2)	-	-	-	136 250	136 250	9	136 260
Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (1) + (2)	-	-	(50 478)	136 250	85 772	50	85 821
Distribution de dividendes	-	-	-	(268 286)	(268 286)	-	(268 286)
Mouvements sur le capital	-	-	-	-	-	-	-
Composante capitaux propres des plans de paiements sur base d'actions	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	(791)	(791)	-	(791)
Situation au 30/06/2020	148 014	1 097 937	380 702	429 511	2 056 164	239	2 056 403

2.5. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en k€)	30 juin 2020	31 déc. 2019	
Résultat opérationnel avant impôt	239 334	444 417	
+/- Plus et moins-values de cession des placements	(98 269)	(182 460)	
+ Dotations nettes aux amortissements	88 887	288 493	
+/- Variation des frais d'acquisition reportés	5 996	18 907	
+ Variation des dépréciations	142 521	55 886	
+ Dotations nettes aux provisions techniques d'assurance et passifs relatifs à des contrats financiers y compris PB différée	500 957	6 210 289	
+ Dotations nettes aux autres provisions	(1 240)	(5 748)	
+/- Variations de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	1 075 290	(1 841 093)	
- Autres éléments sans décaissement de trésorerie compris dans le résultat opérationnel	(1 764)	4 458	
Correction des éléments inclus dans le résultat opérationnel qui ne correspondent pas à des flux monétaires et reclassement des flux de financement et d'investissement	1 712 378	4 548 732	
+ Variation des créances et dettes d'exploitation	(338 611)	635 444	
+ Variation des valeurs données ou reçues en pension	2 959 887	(2 826 400)	
+ Flux de trésorerie provenant des autres actifs et passifs	(56 738)	(78 045)	
- Impôts nets décaissés	(99 838)	(157 933)	
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	4 416 412	2 566 216	
- Acquisitions de filiales et coentreprises, nettes de la trésorerie acquise	-	-	
+ Cessions de filiales et coentreprises, nettes de la trésorerie cédée	-	-	
- Prises de participation dans des entreprises associées	-	(903)	
+ Cessions de participations dans des entreprises associées	-	-	
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre	-	(903)	
+ Cessions de placements financiers (y compris UC) et instruments dérivés	7 568 005	26 085 498	
+ Cessions d'immobilier de placement	20 342	2 659	
+ Cessions des placements et instruments dérivés des activités autres que l'assurance	-	-	
Flux de trésorerie liés aux cessions et remboursements d'actifs financiers	7 588 347	26 088 157	
- Acquisitions de placements financiers (y compris UC) et instruments dérivés	(11 769 159)	(28 514 206)	
- Acquisitions d'immobilier de placement	(1 244)	(93 862)	
- Acquisitions et/ou émissions de placements et instruments dérivés des autres activités	-	-	
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et émissions d'actifs financiers	(11 770 403)	(28 608 068)	
+ Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-	
- Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(7 369)	(47 174)	
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(7 369)	(47 174)	
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	(4 189 426)	(2 567 989)	
+ Droits d'adhésion	-	-	
+ Émissions d'instruments de capital	-	-	
- Remboursements d'instruments de capital	-	-	
+ Opérations sur actions propres	-	-	
- Dividendes payés	(268 287)	(189 139)	
Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires et sociétaires	(268 287)	(189 139)	
+ Trésorerie générée par les émissions de dettes de financement	44 000	30 000	
- Trésorerie affectée aux remboursements de dettes de financement	-	(107 000)	
- Intérêts payés sur dettes de financement	(18 749)	(38 718)	
Flux de trésorerie liés au financement du groupe	25 251	(115 718)	
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	(243 036)	(304 857)	
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1^{er} janvier 2019	408 072	714 737	
+ Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	(4 416 412)	2 566 216	
+ Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	(4 189 426)	(2 567 989)	
+ Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	(243 036)	(304 857)	
+ Effet des variations de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(12)	(35)	
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 30 juin 2019	392 011	408 072	
	dont :		
	Trésorerie et équivalents de trésorerie	451 195	464 811
	Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	(59 184)	(56 739)

3. ANNEXE AUX COMPTES

3.1. FAITS CARACTÉRISTIQUES

Pandémie du Coronavirus

Après s'être propagé en Chine, le virus Covid-19 s'est propagé dans le monde entier dès le début de l'année 2020. Le 11 mars 2020, l'Organisation Mondiale de la Santé a qualifié l'épidémie de Covid-19 de pandémie. En France, des mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et les déplacements ont été prises le 16 mars 2020 : un dispositif de confinement a ainsi été mis en place sur l'ensemble du territoire. Les décisions des différents gouvernements de fermeture totale de certaines activités et la limitation des échanges internationaux ont notamment eu pour effet un recul très significatif des marchés actions à compter de la fin du mois de février 2020.

Les principaux impacts identifiés pour le groupe sont un ralentissement significatif de l'activité commerciale (chiffre d'affaires en recul de 22%), une dépréciation d'une partie de ses placements financiers atténuée par la couverture actions souscrite en 2019, même si peu d'impacts sont observables à ce stade, ainsi qu'une amélioration de la sinistralité courante Auto pendant le confinement. Ces éléments ont un impact relativement limité sur le résultat net du groupe.

La pandémie a également un impact sur le résultat du premier semestre de BPCE IARD, société mise en équivalence à 50%, en raison de la dégradation de la sinistralité sur la garantie pertes d'exploitation des restaurateurs : le montant net de cession en réassurance est estimé à 78 M€ (à 100%). La contribution de l'entité au résultat net consolidé du semestre est ainsi limitée à +0,5 M€.

Filiale Adir – défaut de paiement du Liban

Natixis Assurances détient 34 % du bancassureur libanais Adir, mis en équivalence dans les comptes consolidés du groupe. Incapable de faire face au remboursement des prochaines échéances de sa dette, le Liban s'est déclaré en défaut de paiement le 7 mars 2020. L'impact de ce défaut de paiement devrait être significatif pour Adir : une grande partie de ses placements financiers (bons du trésor libanais, dépôts à terme et liquidités) devront faire l'objet d'une dépréciation. L'impact exact n'est pas connu au 30 juin 2020, les négociations entre l'Etat libanais et ses créanciers n'ayant pas encore abouti.

La valeur de mise en équivalence d'Adir figure à l'actif du bilan du groupe en Investissements dans les entreprises associées pour 22 M€. Une provision pour dépréciation partielle de 14 M€ a été comptabilisée dans les comptes du 30 juin 2020.

Contribution aux fonds de solidarité

Les assureurs ont décidé lors des assemblées générales extraordinaires de la FFA, qui se sont tenues le 23 mars 2020 et le 28 mai 2020, d'abonder le fonds de solidarité d'aide aux TPE et travailleurs indépendants à hauteur de 400 M€ suite à la crise sanitaire du Covid-19.

Les différentes sociétés du groupe ont versé une participation financière de 14 M€, comptabilisée dans les autres charges opérationnelles courantes et non déduite fiscalement.

Financement

En juin 2020, Natixis Assurances a souscrit un emprunt à durée déterminée de 1 an, de 44 M€ auprès de Natixis avec une échéance au 22 juin 2021 et un taux Euribor 6 mois + 0,27%.

3.2. RÉFÉRENTIEL IFRS

3.2.1. RÉFÉRENTIEL APPLIQUÉ

Les états financiers sont établis conformément :

- au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ;
- au règlement CRC n° 2000-05 relatif aux règles de consolidation des entreprises régies par le Code des assurances et au Code des assurances pour les contrats d'assurance et les traités de réassurance sous réserve des dispositions d'IFRS 4.

Les états financiers ont par ailleurs été préparés en référence :

- à la Synthèse des travaux des groupes de travail du Conseil National de la Comptabilité (CNC) sur les spécificités de mise en œuvre des IFRS par les organismes d'assurance mise à jour en janvier 2007 ;
- à la recommandation ANC n° 2013-05 du 7 novembre 2013 relative au format des états financiers des organismes d'assurance sous référentiel comptable international ;
- à la recommandation du CNC publiée le 19 décembre 2008 relative aux modalités de reconnaissance des participations aux bénéficiaires différées actives dans les comptes consolidés des organismes d'assurance ;
- à la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n° 2016-01 du 2 décembre 2016 relative aux informations à mentionner dans l'annexe des comptes consolidés établis selon les normes internationales.

Concernant les comptes intermédiaires :

- ils sont établis en conformité avec IAS 34 : toutes les informations requises par le référentiel IFRS ne sont pas reprises en arrêté intermédiaire et les comptes semestriels doivent être lus en relation avec les derniers comptes annuels établis au 31 décembre 2019 ;
- les méthodes appliquées sont identiques à celles appliquées dans les derniers comptes annuels.

3.2.2. TEXTES APPLICABLES DEPUIS LE 1^{er} JANVIER 2020

Amendements aux normes IAS 1 et IAS 8 « Définition du terme significatif »

Adoptés par la Commission européenne le 29 novembre 2019, ils sont applicables de manière obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2020. Ils viennent clarifier la définition du terme « significatif » afin de faciliter l'exercice du jugement du caractère significatif ou non d'une information et d'améliorer la pertinence des informations présentées dans les notes annexes des états financiers. Ces amendements n'ont pas d'impact sur les comptes de Natixis Assurances.

Amendement au « Cadre conceptuel »

Adopté par la Commission européenne le 29 novembre 2019, il est applicable de manière obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2020. L'objectif de cet amendement est de remplacer, dans plusieurs normes et interprétations, les références existantes à des cadres précédents par des références au cadre conceptuel révisé. Cet amendement n'a pas d'impact sur les comptes de Natixis Assurances.

Amendement IFRS 3 « Regroupements d'entreprises »

Adopté par la Commission européenne le 21 avril 2020, il est applicable de manière obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2020. Il clarifie la définition d'une activité et précise comment déterminer si une acquisition doit être comptabilisée comme un regroupement d'entreprises (acquisition d'activité) ou comme une acquisition d'actifs. Cet amendement n'a pas d'impact sur les comptes de Natixis Assurances.

3.2.3. NORMES ET INTERPRÉTATIONS NON UTILISÉES

Les normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), adoptées par l'Union européenne et dont l'application est obligatoire en 2020 sont appliquées pour l'établissement des états financiers du 30 juin 2020 et notamment les textes entrés en vigueur en 2020.

3.2.4. IMPACT DES NORMES PROCHAINEMENT APPLICABLES

IFRS 9. Instruments financiers

Natixis Assurances se prépare à l'entrée en vigueur d'IFRS 9 qui remplacera la norme IAS 39 de façon obligatoire. Cette norme a été adoptée par la Commission européenne et traite des sujets suivants :

- le classement et l'évaluation des actifs et des passifs financiers ;
- la dépréciation fondée sur le risque de crédit ;
- la comptabilité de couverture.

Principaux impacts du changement des principes de classement

IFRS 9 prévoit une logique de classification des actifs différenciée en fonction de leur nature :

- instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par le résultat, sauf utilisation à l'achat de l'option de classification en juste valeur par les capitaux propres non recyclable (pas de recyclage en résultat des plus ou moins-values réalisées) ;
- parts de fonds comptabilisés à la juste valeur par le résultat ;
- instruments de dette comptabilisés en fonction de leur modèle de gestion et de leurs caractéristiques contractuelles :
 - si le modèle de gestion est de conserver les actifs pour percevoir les flux de trésorerie contractuels et si le critère SPPI est respecté (décrit ci-après), alors les instruments seront comptabilisés au coût amorti,
 - si le modèle de gestion vise à la fois à percevoir les flux de trésorerie contractuels et à réaliser des cessions pour enregistrer des plus-values et si le critère SPPI est respecté, alors les instruments seront comptabilisés à la juste valeur par les capitaux propres,
 - dans les autres cas, les instruments seront comptabilisés à la juste valeur par le résultat.

Le critère SPPI (Solely Payments of Principal and Interests) est vérifié lorsque les flux contractuels de l'instrument de dette sont constitués uniquement du remboursement du capital initialement prêté et du paiement des intérêts sur ce capital, en rémunération du passage du temps et du risque de crédit essentiellement.

L'application du volet classement et évaluation d'IFRS 9 devrait donc conduire à une proportion plus élevée de titres comptabilisés à la juste valeur par le résultat, la majorité des actions, les parts de fonds et les titres de dettes ne respectant pas le critère SPPI (Cf. annexes IFRS 9 au chapitre 3.5.1.1 Placements).

Principaux impacts de la nouvelle approche de dépréciation

La norme IFRS 9 instaure un nouveau modèle de dépréciation pour risque de crédit fondé sur les pertes crédit attendues. Ce modèle s'appliquera aux instruments de dette et aux prêts évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables.

Si le modèle de dépréciation d'IAS 39 est fondé sur les pertes de crédit avérées, IFRS 9 impose de comptabiliser à minima les pertes de crédit attendues à 12 mois et, en cas d'augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale, les pertes de crédit attendues à maturité. Le montant des pertes de crédit attendues intègre la probabilité de défaut ainsi que les pertes en cas de défaut encourues sur l'exposition.

L'application de ce nouveau modèle de dépréciation est susceptible de générer une augmentation des dépréciations pour risque de crédit à constater en résultat. Ces dépréciations seront par nature plus volatiles que les dépréciations constatées selon IAS 39 compte tenu de leur nature plus prospective.

Option de report de la mise en œuvre de la norme

Conformément au règlement UE 2017/1988 du 3 novembre 2017, les entités d'assurance, ainsi que les secteurs assurance des conglomérats financiers, peuvent désormais sur option et sous certaines conditions n'appliquer la norme IFRS 9 qu'à compter du 1^{er} janvier 2023, et non pas dès le 1^{er} janvier 2018. Le 17 mars 2020, l'IASB a voté en faveur du report de l'entrée en vigueur de la nouvelle norme comptable internationale des passifs d'assurance au 1^{er} janvier 2023. Cette décision a également été accompagnée par la prolongation de l'exemption temporaire de l'application d'IFRS 9 (Instruments financiers) prévue par IFRS 4.

Ainsi, après analyse du poids des passifs d'assurance dans le passif consolidé de Natixis Assurances, Natixis Assurances a opté pour le report d'application de la norme IFRS 9 au 1^{er} janvier 2023. Toutefois, la compagnie a d'ores et déjà engagé des travaux d'analyse de la norme et de revue du portefeuille et va les poursuivre en inscrivant son projet dans le nouveau calendrier.

IFRS 17. Contrats d'assurance

À la suite du report de la date d'application voté par l'IASB en mars 2020, IFRS 17 entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2023. Fin juin 2020, l'IASB a publié la norme IFRS 17 amendée dans sa version définitive. Le processus d'adoption de la norme au niveau européen est par ailleurs en cours et se poursuivra jusqu'à fin 2021.

IFRS 17 remplacera IFRS 4 et définit notamment :

- le niveau de regroupement des contrats (contrats émis au plus à un an d'intervalle, soumis à des risques similaires et gérés ensemble) aux fins d'estimation de leur niveau de profitabilité ;
- le modèle comptable applicable en fonction des caractéristiques du contrat : (I) approche simplifiée pour les contrats dont la

période de couverture est inférieure ou égale à un an, (II) variable fee approach pour les contrats dits « participatifs directs », (III) le modèle général pour les contrats ne rentrant pas dans les deux catégories précédentes ;

- la présentation des états financiers et les informations à fournir en annexe.

Cette norme va modifier en profondeur le mode d'évaluation et de comptabilisation des contrats d'assurance.

Natixis Assurances s'est dotée de structures projet à la hauteur des changements induits par la norme et a poursuivi en 2020 les travaux d'implémentation initiés en 2018 : instruction et documentation des choix normatifs, modélisation, adaptation des systèmes et des organisations, production des comptes et stratégie de bascule, communication financière et conduite du changement.

Amendements aux normes IFRS 9, IAS 39, et IFRS 7 « Réforme des taux d'intérêts de référence – Phase 2 »

L'IASB a publié le 9 avril 2020, un projet de texte pour traiter des sujets découlant du remplacement des taux benchmark par leur taux de référence alternatif. Cet exposé sondage vise à amender les dispositions des normes IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 sur les modifications des actifs financiers et passifs financiers (y compris les dettes liées aux contrats de location) en lien ou non avec la mise en force de clauses contractuelles existantes sur la comptabilité de couverture et les informations à publier.

Un texte définitif, applicable à compter du 1er janvier 2021 avec une application anticipée permise, est attendu d'ici le 4^e trimestre 2020. Natixis Assurances envisage d'appliquer par anticipation ce futur texte dès le 31 décembre 2020.

Ce projet d'amendement vise à préciser le traitement comptable applicable aux instruments concernés lors du remplacement des anciens taux d'intérêts de référence par les nouveaux indices sur les sujets suivants :

- conséquences comptables d'une modification des flux de trésorerie d'un instrument financier engendrée par la modification contractuelle d'indice ;
- conséquences du changement d'indice sur la comptabilité de couverture ;
- informations quantitatives et qualitatives spécifiques à fournir en annexe ;
- impacts de la réforme IBOR sur les autres normes que celles relatives aux instruments financiers.

3.3. MÉTHODES ET PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

3.3.1. MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Intégrations et mise en équivalence

Les méthodes de consolidation utilisées sont :

- l'intégration globale pour les entités contrôlées au sens d'IFRS 10 ;
- la comptabilisation des actifs et des passifs pour les activités conjointes au sens d'IFRS 11 ;
- la mise en équivalence pour les coentreprises au sens d'IFRS 11 et conformément à IAS 28 ;

- la mise en équivalence pour les entreprises associées sous influence notable au sens d'IAS 28.

Opérations réciproques

Les opérations significatives entre sociétés consolidées par intégration globale sont éliminées notamment :

- les dividendes perçus intra-groupe ;
- les plus ou moins-values réalisées sur les OPCVM consolidés ;
- les acceptations, cessions et rétrocessions en réassurance ;
- les créances, dettes et provisions intra-groupe, ainsi que les produits et charges réciproques.

Conversion des comptes des filiales et participations étrangères

Les sociétés consolidées tiennent toutes leurs comptes en euros, à l'exception d'Adir qui est mise en équivalence et qui tient ses comptes en livres libanaises.

Conformément à IAS 21, la conversion des comptes de la monnaie fonctionnelle à la monnaie de présentation est faite selon la méthode du cours de clôture. L'écart de conversion est porté dans les capitaux propres.

Consolidation des entités structurées

IFRS 10 définit un modèle unique de contrôle applicable à l'ensemble des entités qu'il s'agisse ou non d'entités structurées. Le contrôle d'une entité doit désormais être analysé au travers de trois critères cumulatifs : le pouvoir sur les activités pertinentes de l'entité, l'exposition aux rendements variables de l'entité et le pouvoir d'influencer sur les rendements variables obtenus de l'entité.

Arrêté anticipé

Les comptes sociaux qui sont utilisés pour établir les états financiers consolidés semestriels sont issus d'un arrêté « anticipé » pour les données techniques, les données financières étant issues d'un arrêté « réel ». L'arrêté anticipé consiste à procéder à un arrêté au 31 mai puis à estimer une partie des postes du bilan et du compte de résultat pour le mois de juin.

3.3.2. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Entité	Méthode	Siège social	Juin 2020		Décembre 2019		Dates d'entrée / sortie
			% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt	
Intégration globale							
BPCE Vie	IG	30, avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris	100 %	100 %	100 %	100 %	1997
BPCE Prévoyance	IG	30, avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris	100 %	100 %	100 %	100 %	1997
BPCE Assurances	IG	88, avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris	100 %	100 %	100 %	100 %	2014
Natixis Life	IG	51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg	100 %	100 %	100 %	100 %	1998
BPCE APS	IG	88, avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris	53 %	53 %	53 %	53 %	2014
GIE BPCE Relation Assurances	IG	30, avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris	100 %	100 %	100 %	100 %	2015
SCI Fructifoncier	IG	22, rue du Docteur Lancereaux, 75008 Paris	100 %	100 %	100 %	100 %	2004
SPPICAV Nami Investment	IG	22, rue du Docteur Lancereaux, 75008 Paris	100 %	100 %	100 %	100 %	2009
FCP Réaumur Actions	IG	43, avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris	100 %	100 %	100 %	100 %	2005
FCT Tulip Note	IG	41, rue Delizy, 93500 Pantin	100 %	100 %	100 %	100 %	2018
FCT NA F ECO IMM II	IG	41, rue Delizy, 93500 Pantin	100 %	100 %	100 %	100 %	2019
Mise en équivalence							
BPCE IARD	MEE	Chauray, 79000 Niort Cedex	50 %	50 %	50 %	50 %	1997
Adir	MEE	Banque Byblos, avenue Elias Sarkis, Beyrouth, Liban	34 %	34 %	34 %	34 %	2001
Écureuil Vie Développement	MEE	Héron Building, 66, avenue du Maine, 75014 Paris	51 %	51 %	51 %	51 %	2015
SCI DUO Paris	MEE	28-32, avenue Victor Hugo, 75016 Paris	50 %	50 %	50 %	50 %	2017

Le périmètre de consolidation ne varie pas en 2020.

3.3.3. SOCIÉTÉS EXCLUES DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

OPCVM et participations immobilières

En première approche, les critères retenus pour l'intégration dans le périmètre de consolidation des OPCVM et participations immobilières est le suivant :

- selon IFRS 10 et IFRS 11, le contrôle d'un fonds est établi lorsque Natixis Assurances a la capacité d'influer sur ses rendements du fait de son pouvoir sur l'entité. Seuls les droits substantiels, c'est-à-dire lorsque Natixis Assurances a la capacité pratique de les exercer, sont pris en compte ;
- total du bilan ou de la situation nette de l'OPCVM supérieur à 0,5% des placements de Natixis Assurances ;
- le total des entités exclues du périmètre ne représentant pas plus de 5% du total des placements.

3.4. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.4.1. UTILISATION D'ESTIMATIONS ET D'HYPOTHÈSES DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

La préparation des états financiers requiert l'utilisation de certaines estimations et hypothèses ; elle inclut une part de jugement dans l'application des principes comptables décrits ci-après. Les principaux postes du bilan concernés sont les écarts d'acquisition dans le cadre des tests de dépréciation, les instruments financiers en juste valeur non cotés sur un marché actif, les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers, la participation aux bénéfices différée active dans le cadre du test de recouvrabilité, les provisions pour risques et charges, ainsi que les actifs d'impôt différé.

Les estimations et les hypothèses afférentes sont réalisées notamment à partir de l'expérience passée, de la réglementation, des principes actuariels usuels ; elles font l'objet d'analyse de sensibilité lorsque cela est requis par les normes ou lorsque cela permet à Natixis Assurances d'exercer son jugement. Les estimations et les hypothèses sont régulièrement réexaminées.

3.4.2. BILAN

3.4.2.1. Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Conformément à IAS 36, ils font l'objet annuellement d'un test de dépréciation et d'une provision le cas échéant ; ce test prend le plus souvent la forme d'une actualisation des flux de trésorerie futurs.

Concernant les écarts d'acquisition des entités acquises avant le 1^{er} janvier 2004, la valeur d'entrée retenue en IFRS correspond à leur valeur nette comptable qu'ils avaient en normes françaises à cette date.

Traitement de l'écart d'acquisition des entités mises en équivalence

Conformément à IAS 28.32 et IAS 28.42, le goodwill relatif à une entité mise en équivalence n'est pas présenté séparément et ne peut pas faire l'objet d'un test de dépréciation distinct. La valeur de mise en équivalence est dans ce cas appréciée globalement comme un actif unique.

Traitement de l'écart d'acquisition des entités sous contrôle commun

Conformément à IAS 27 et à la méthode appliquée par Natixis pour les regroupements d'entreprises placées durablement sous contrôle commun, l'écart d'acquisition relatif à l'acquisition de ces entités est imputé sur les capitaux propres consolidés.

3.4.2.2. Immobilisation des développements informatiques

Les logiciels créés en interne répondant aux conditions définies par IAS 38 sont activés. Ils sont amortis sur leur durée d'utilité. Celle-ci est appréciée au cas par cas dans le cadre d'un processus de sélection commun à toutes les sociétés Natixis. Pour les principaux développements informatiques, cette durée est en général comprise dans un intervalle allant de 1 à 13 ans.

Seules les dépenses engagées lors de la phase de développement sont immobilisées, les coûts générés par la phase de recherche étant constatés en charge de la période.

Les frais d'établissement ne sont pas immobilisés et sont constatés directement en charge.

3.4.2.3. Immobilier de placement

En application d'IAS 40.32A, Natixis Assurances a opté pour la valorisation à la juste valeur et variation en résultat de ses immeubles de placement. L'immobilier de placement concerné est celui de la SCI Fructifoncier, la SCI Duo Paris et de la SPPICAV Nami Investment.

3.4.2.4. Opérations de location

Pour le preneur, la norme IFRS 16 impose la comptabilisation à l'actif de tous les contrats de location répondant à la définition établie par la norme, sous la forme d'un droit d'utilisation de l'actif loué, enregistré parmi les immobilisations, et au passif la comptabilisation d'une dette financière au titre des loyers et des autres paiements à effectuer pendant la durée de la location.

Natixis Assurances utilise les exceptions prévues par la norme en ne modifiant pas le traitement comptable des contrats de location de courte durée (inférieure à 12 mois) ou portant sur des actifs sous-jacents de faible valeur.

Détermination de l'actif représentatif du droit d'utilisation

À la date de début du contrat de location, l'actif au titre du droit d'utilisation doit être évalué au coût.

Ce dernier comprend :

- le montant initial du passif locatif ;
- le cas échéant, les paiements de loyers versés en date de début du contrat de location ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus ;
- le cas échéant, les coûts directs initiaux engagés par le preneur ;
- une estimation des coûts que le preneur devra engager pour le démantèlement et l'enlèvement du bien sous-jacent ainsi que la restauration du lieu ou pour la remise du bien sous-jacent dans l'état exigé par les termes et conditions du contrat de location.

La valeur du droit d'utilisation est susceptible d'être ultérieurement ajusté si le contrat de location est modifié, si la durée de location vient à être réestimée, et pour tenir compte des variations contractuelles de loyer liées à l'application d'indices ou de taux.

Durée de la location

Le droit d'utilisation est amorti linéairement et la dette financière est amortie actuariellement, sur la durée du contrat de location.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 16, la durée du contrat de location correspond à la période de location non résiliable complétée, le cas échéant, des périodes couvertes par des options de renouvellement dont l'exercice par le preneur est raisonnablement certain et les périodes couvertes par des options de résiliation dont l'exercice par le preneur n'est pas raisonnablement certain. Elle est, en général, de 9 ans concernant les contrats de baux immobiliers de droit français de type « 3/6/9 ». Il est précisé que le contrat n'est plus exécutoire, lorsque le preneur et le bailleur ont chacun le droit de le résilier sans la permission de l'autre partie et en ne s'exposant qu'à une pénalité négligeable.

L'appréciation du caractère raisonnablement certain est réalisée en tenant compte de tous les facteurs pertinents faisant que Natixis Assurances a un avantage économique à exercer une option ou à ne pas l'exercer tels que :

- les conditions d'exercice de ces options au regard des conditions de marché ;
- les aménagements importants effectués dans les locaux loués ;
- les coûts associés à la résiliation du contrat ;
- l'importance du bien loué pour Natixis Assurances compte-tenu de sa nature spécifique ou de sa localisation ;
- de l'historique des renouvellements de biens similaires, mais aussi de la stratégie quant à l'utilisation à venir des biens.

Détermination de la dette locative

À la date de début du contrat de location, les paiements pris en compte pour déterminer la dette locative comprennent les paiements qui se rapportent au droit d'utiliser le bien sous-jacent pour la durée du contrat de location et qui n'ont pas encore été versés. Sont exclus des paiements retenus pour la détermination de la dette locative, la taxe sur la valeur ajoutée et la taxe d'habitation s'agissant de taxes entrant dans le champ d'application de l'interprétation IFRIC 21 « Taxes prélevées par une autorité publique », ainsi que la taxe foncière et les primes d'assurances éventuellement refacturées par le bailleur,

celles-ci constituant un paiement locatif variable (dès lors que les montants remboursés ne sont pas prédéterminés contractuellement).

Suivant la norme IFRS 16, les paiements sont actualisés soit au taux implicite du contrat de location, soit au taux marginal du preneur, qui est le taux que le preneur aurait à payer pour emprunter, pour une durée et avec une garantie similaire, les fonds nécessaires pour se procurer un bien de valeur similaire, dans un environnement économique similaire. Natixis Assurances applique aux paiements de ses contrats le taux marginal.

Présentation

La charge d'intérêt relative à la dette financière et la charge d'amortissement du droit d'utilisation sont renseignées au compte de résultat respectivement sur la ligne « charges de financement » et sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels courants ». Les droits d'utilisation sont présentés sur les lignes d'immobilisation du bilan consolidé où sont enregistrés les biens de même nature détenus en pleine propriété. La dette locative est portée sur la ligne « Autres dettes de financement » au passif du bilan consolidé.

3.4.2.5. Placements financiers

Classification des placements financiers

Le classement des titres de placement est, en résumé, le suivant :

- actifs détenus jusqu'à leur échéance (HTM) : portefeuille géré en extinction ; initialement emprunts d'État à taux fixe, une partie des titres obligataires à taux fixe sans dérivés incorporés, notamment ceux à risque de crédit jugé faible et dont la sensibilité était supérieure à 3,7⁽¹⁾. Ces actifs sont comptabilisés au coût amorti ;
- actifs disponibles à la vente (AFS) : une partie des obligations à taux fixe sans dérivés incorporés, obligations à taux variable et taux fixe plus taux variable, OATi, actions, OPCVM et SCPI ; ces actifs sont valorisés à la juste valeur, la variation de juste valeur sur la période est enregistrée directement en capitaux propres ;
- actifs détenus à des fins de transaction (trading) : Sicav monétaires détenues à des fins de gestion de la trésorerie à court terme ; ces actifs sont valorisés à la juste valeur, la variation de juste valeur sur la période est enregistrée directement en résultat ;
- actifs en option de juste valeur (JVO) : instruments financiers à dérivés incorporés (obligations convertibles, obligations indexées et titres structurés) puisqu'ils ne font pas l'objet d'un démembrement ; ces actifs sont valorisés à la juste valeur, la variation de juste valeur sur la période est enregistrée directement en résultat ;
- placements en représentation des contrats en unités de compte : afin d'éviter toute discordance entre l'actif et le passif, les actifs et passifs en unités de compte sont comptabilisés en option de juste valeur.

Comptabilité de couverture

Natixis Assurances a souscrit des contrats de swaps de devises en couverture d'un portefeuille obligataire libellé en dollar pour un notionnel à fin juin 2020 de 590 M\$. Ces instruments dérivés sont enregistrés selon les principes de la comptabilité de couverture de flux de trésorerie.

Règles d'inscription à l'actif

La date d'enregistrement comptable des instruments financiers est la date de règlement.

Aucun coût de transaction n'est supporté directement ; les seuls coûts refacturés par le gestionnaire d'actif sont des coûts administratifs. Ainsi, pour les obligations, le prix de revient comptabilisé dans les comptes sociaux est net de frais ; le taux actuariel à l'achat utilisé dans les comptes sociaux est ainsi inchangé en IFRS.

Pensions et prêts de titres

Les titres prêtés ou mis en pension ne sont pas décomptabilisés car Natixis Assurances conserve la quasi-totalité des risques et avantages qui leur sont attachés.

Décomptabilisation

Un placement financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à cet actif financier arrivent à expiration.

Principes fondamentaux de valorisation des placements

Le principe général est de retenir le cours « bid » dès lors que celui-ci est disponible et pertinent.

La juste valeur des placements est estimée et déterminée en ayant recours en priorité à des données de marché observables, tout en s'assurant que l'ensemble des paramètres qui composent cette juste valeur est convergent avec le prix que les intervenants de marché utiliseraient lors d'une transaction. Cette juste valeur correspond au cours acheteur (« bid »).

Le cours « bid » est obtenu à partir :

- du prix coté, lorsque l'instrument est coté sur un marché actif ;
- d'une valeur déterminée à partir de techniques de valorisation en l'absence de cotation sur un marché actif.

La valorisation des instruments financiers est ainsi établie par l'application d'un processus combinant, dans l'ordre de préférence :

- la reprise du dernier cours coté sur un marché réglementé lorsque celui-ci est très récent (moins de 5 jours pour les titres de taux, moins d'une journée pour la quasi-totalité des titres de capital) et correspond à des transactions significatives sur un marché suffisamment liquide ;
- l'utilisation de bases d'informations largement répandues chez les intervenants de marché et investisseurs institutionnels (Reuters, Bloomberg, Fininfo, Markit, etc.) ;
- l'interrogation de contreparties pour obtention d'une cotation « bid » ;
- très marginalement, en l'absence de cours ou cotations jugés pertinents, le recalcul d'une valorisation à partir de paramètres observables sur les marchés (taux d'intérêt, volatilités, etc.) ou de paramètres reconstitués.

Concrètement, le processus de valorisation repose sur l'intervention conjointe :

- des gérants, du service référentiel valeurs et du service de gestion des risques de la société titulaire du mandat de gestion financière des portefeuilles détenus ;
- de la société en charge de la comptabilité et de la valorisation du mandat.

La séquence résumée des opérations est la suivante :

- évaluation des titres de taux issue d'un contributeur de cours indépendant (BVAL Cash, service de Bloomberg) ; cette source de prix est renforcée alternativement par une source secondaire, BGN⁽²⁾

(1) À l'exception des obligations détenues par la société BPCE Prévoyance qui sont classées en AFS.

(2) Bloomberg Generic (prix calculé par Bloomberg à partir de contributeurs).

de Bloomberg, et le cas échéant par le maintien d'un processus de contribution de prix à l'initiative de Ostrum Asset Management ;

- récupération des informations permettant de valider la pertinence des cours intégrés : « spreads d'asset swaps », cours des « credit default swaps » lorsqu'il en existe, cours des 2 000 titres composant l'indice Barclays, etc. ;
- lorsque la « fraîcheur » des cours automatiques n'est pas suffisante (cours de plus de 5 jours), récupération des cours contribués par des contreparties externes sur l'ensemble des places de cotation disponibles (marchés réglementés, plateformes transactionnelles, prix de référence Isma, courtiers, etc.) ;
- vérification de la pertinence des cours, sous le contrôle du service de gestion des risques de la société de gestion ; le « pricing » réalisé par ce dernier pour les titres obligataires repose sur :
 - l'utilisation d'une courbe des taux «zéro coupon » reconstituée à partir des cotations de « swaps » et « futures »,
 - l'établissement d'une matrice de spreads moyens pour chaque catégorie de rating à partir des données de marché observées et synthétisées ci-avant,
 - compte tenu de la relative illiquidité constatée pour certaines catégories de titres, un spread forfaitaire peut être ajouté au modèle dans une optique prudentielle,
 - l'actualisation des cash flows contractuels des titres, réalisée avec les valeurs de paramètres précédemment calculées ;
- confrontation des cours renseignés par les gérants aux cours calculés par le service des risques : la juste valeur d'un titre est validée par le service des risques si la différence de valeur constatée sur un titre est inférieure à 5 % ; dans le cas contraire, une confrontation est réalisée entre les différentes sources disponibles (« spread asset swap » sur le primaire, « re-pricing » sur le marché secondaire, valorisation « RMM », prix estimé par des contreparties de marché, etc.) ; dans une optique prudentielle, aucun cours ne peut être retenu sans l'aval du service des risques, qui est susceptible d'imposer les cours qu'il estime pertinents au regard de ses propres calculs.

Cas particuliers :

- Titres structurés : le cours est généralement obtenu de l'établissement « structureur » et/ou (re)calculé à l'aide d'outils de « pricing » (« LexiFi »), à partir des valeurs de paramètres fournies par la contrepartie ou observées sur les marchés. Ces travaux sont effectués par une équipe de gestion dédiée aux produits structurés, selon des modalités similaires à celles utilisées par le service de gestion des risques pour la contre-valorisation des titres obligataires classiques.
- Investissements non cotés (FCPR, capital risque, capital investissement, FCT, etc.) : compte tenu de la nature des investissements sous-jacents et de la périodicité le plus souvent trimestrielle des valorisations, l'obtention d'une cotation en temps réel est matériellement impossible. En règle générale, la juste valeur est donc la valeur communiquée par le gérant du fonds à la clôture du trimestre précédant celui de l'arrêt.
- Immobilier : bien que reposant toujours, in fine, sur une valeur établie par comparaison avec le marché et/ou sur la valeur actuelle estimée des flux futurs procurés par les biens sous-jacents, le cours retenu comme valeur de réalisation diffère selon la nature juridique de l'instrument considéré :
 - pour les SCPI également ouvertes aux investisseurs particuliers, la valeur retenue est celle constatée lors de la dernière «confrontation» mensuelle entre les ordres d'achat et de vente,
 - pour les instruments réservés aux investisseurs institutionnels

ou contrôlés par la compagnie, la juste valeur correspond à l'actif net réévalué de la structure détenue ou à la valeur calculée par un ou plusieurs experts. Cette valeur repose essentiellement sur une expertise des biens immobiliers détenus par les structures, établie par comparaison avec des transactions récentes sur des biens similaires et/ou la valeur actuelle des revenus procurés par les biens,

- OPCVM : la juste valeur correspond toujours à la dernière valeur liquidative publiée.

Enfin, malgré toutes les diligences conduites en matière de valorisation, il convient de rappeler que les valorisations établies ne visent qu'à établir une image fidèle de la situation des actifs à la date de clôture. De ce fait, les valeurs retenues sont susceptibles d'être sensiblement différentes des valeurs de réalisation qui seraient effectivement obtenues à une date postérieure, dans l'hypothèse improbable où Natixis Assurances serait amené à céder des actifs sur un marché parfois volatil et peu profond.

Principes régissant la gestion des placements

Les principes régissant la gestion des placements détenus par Natixis Assurances sont décrits ci-après.

S'agissant des placements admis en représentation des engagements libellés en euros (fonds général) :

a) Placements à revenu fixe (obligations et TCN) :

Politique générale de risque de crédit :

- la gestion du risque de crédit est encadrée par les procédures et capacités d'analyse des équipes de recherche « crédit » de Ostrum Asset Management. De même, les limites des émetteurs sont définies et suivies au sein du Comité des Risques de Ostrum Asset Management. Elle s'inscrit par ailleurs dans le cadre plus général de la gestion du risque de crédit par Natixis. Enfin, les résultats des travaux de recherche et d'analyse des portefeuilles des compagnies sont présentés périodiquement au Comité de Crédit de Natixis Assurances ; celui-ci décide des orientations et/ou inflexions à mettre en œuvre dans une optique de gestion prudente des risques associés aux placements détenus ;

- la politique de risque de crédit appliquée aux investissements obligataires est relativement conservatrice en retenant, à l'achat, presque exclusivement les titres d'émetteurs disposant d'une qualité de crédit supérieure ou égale à BBB. Le portefeuille comporte ainsi un encours peu significatif (2% du total) de titres relevant de la catégorie « speculative grade », correspondant à des notations allant de CC (751 k€ d'actif net) à BB+.

Au 30 juin 2020, la répartition du portefeuille selon divers axes est la suivante :

Notation de crédit :

- les titres notés entre A et AAA représentent 66% de l'encours ;
- les titres notés BBB représentent 27% de l'encours ;
- les titres disposant d'une notation inférieure à BBB représentent 2% de l'encours ;
- les titres non notés représentent 6% de l'encours.

Secteur d'activité :

- 31% sont des titres d'émetteurs étatiques, publics ou parapublics ;
- 34% des émetteurs industriels ou du secteur des services ;
- 34% des émetteurs du secteur financier (dont 66% notés entre A et AAA).

Titrisations et CLO :

- dans le cadre du décret n°2013-717 du 2 août 2013 qui permet aux compagnies d'investir dans les prêts aux entreprises non cotées et aux collectivités publiques, Natixis Assurances a acquis des parts ou des titres de dettes émis par des Fonds Communs de Titrisation (FCT) pour un montant total de 1 039 M€ ;
- Natixis Assurances détient un encours de valeurs mobilières relevant de la catégorie des asset-backed securities ou CLO (prix de revient brut résiduel de 5 M€ à fin juin 2020). Ces titres ont été acquis en 2008 sur des niveaux de valorisation conférant un « spread » élevé par rapport aux rendements sans risque. Le nombre élevé de lignes (28 à fin juin 2020) composant cet encours et la diversification sectorielle et géographique de ce portefeuille de titrisations, essentiellement européennes, constituent des facteurs de réduction du risque associé à ce portefeuille, acquis dans une perspective de détention jusqu'à l'échéance.

Exposition aux risques bancaire et immobilier :

- les expositions aux risques de type « immobilier » sont majoritairement indirectes et généralement sécurisées par la nature juridique des titres détenus (« obligations foncières », « covered bonds », « cedulas », « pfandbrief ») et les garanties qui en découlent (existence de « pools » d'actifs en garantie, sur-couverture des engagements, etc.) ;
- l'exposition directe au secteur de la construction et immobilier correspond à des émissions de sociétés européennes, principalement investies sur le sous-segment de l'immobilier commercial et de bureau. Alternativement, il peut s'agir de groupes diversifiés intervenant notamment dans le domaine des infrastructures et des concessions, dont le profil de risque est jugé satisfaisant ;
- l'importance du gisement des émetteurs financiers (banques, Caisses d'Epargne, sociétés de crédit, structures de refinancement, compagnies d'assurance et de réassurance, etc.) par rapport au gisement total des titres obligataires (hors états et organismes parapublics) conduit inévitablement à l'existence d'encours significatifs sur ce secteur de l'économie. Il convient toutefois de noter que les titres sont acquis en veillant, au-delà de la notation et de la réputation de l'émetteur, à une diversification suffisante des risques en termes géographiques ou de sous-secteur d'activité.

b) s'agissant des OPCVM monétaires et monétaires dynamiques :

Natixis Assurances détient un encours d'OPCVM monétaires et monétaires dynamiques de 4 983 M€ de valeur comptable, exclusivement gérés par Ostrum Asset Management. La valorisation de ces titres généralement détenus pour une courte période fait ressortir une moins-value latente globale de 9 M€ sur la base des dernières valeurs liquidatives publiées au 30 juin 2020.

c) s'agissant des investissements « alternatifs » de Natixis Assurances :

Ils sont limités à 547 M€, ce qui représente 0,76% de la valeur des placements des fonds euros.

d) s'agissant des prêts et pensions de titres :

L'objectif des opérations de mise en pension et de prêt de certains titres détenus par les portefeuilles « Euros » est d'apporter une rémunération supplémentaire. Une part significative de ces opérations est réalisée avec des entités du Groupe BPCE, dans le cadre du pilotage global des opérations de trésorerie du groupe. Pour environ un tiers du volume traité, il s'agit de prêts non garantis par un dépôt d'espèces ou de titres, réalisés avec Natixis ; il en résulte donc un risque de crédit associé à la contrepartie Natixis, soumis à limite. L'autre partie des opérations de prêt de titres est garantie par un dépôt

d'espèces de la contrepartie, ajusté quotidiennement en fonction de la valeur de marché des titres prêtés ; le risque de crédit associé est donc très limité.

S'agissant des placements admis en représentation des contrats en unités de compte, il convient de souligner que ceux-ci sont presque exclusivement composés d'OPCVM soumis à l'agrément et au contrôle de l'Autorité des Marchés Financiers.

Compte tenu :

- de l'orientation essentiellement « actions » et/ou diversifié des OPCVM détenus ;
- de la valeur médiane relativement modeste des encours détenus sur les nombreux OPCVM détenus en représentation des engagements en Unités de Compte ;

il n'a pas été procédé à des investigations approfondies des valorisations et travaux de valorisation réalisés par les sociétés de gestion et contrôlés par les Commissaires aux Comptes désignés à la dernière clôture précédant le 30 juin 2020.

3.4.2.6. Dépréciation des actifs financiers

Natixis Assurances apprécie en date d'arrêté s'il existe une indication objective de dépréciation des titres, prêts ou créances sur base individuelle. Pour la détection des indices de dépréciation, Natixis Assurances analyse l'évolution d'un certain nombre de critères objectifs mais se fonde également sur le jugement de ses experts. De même, Natixis Assurances peut avoir recours à son jugement d'expert pour positionner dans le temps les flux futurs de recouvrement.

Actifs comptabilisés au coût amorti et instruments de dette disponibles à la vente

Une provision pour dépréciation est constituée dès qu'il y a lieu de penser que l'émetteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements pour le paiement des intérêts ou pour le remboursement. Les titres entrant dans cette catégorie sont déterminés au cas par cas lors de chaque arrêté de comptes.

Instruments de capitaux propres disponibles à la vente

Les critères de dépréciation des titres non amortissables (AFS exclusivement) sont les suivants :

- dépréciation automatique en cas de moins-value latente de plus de 50 % à la clôture ;
- dépréciation automatique en cas de moins-value latente continue depuis plus de 24 mois ;
- analyse au cas par cas des titres présentant une moins-value latente de plus de 30 % à la clôture ;
- analyse au cas par cas des titres présentant une moins-value latente continue depuis plus de 6 mois.

Les titres ainsi identifiés sont dépréciés au 1^{er} euro afin de ramener la valeur nette comptable au niveau de la juste valeur. La dépréciation est figée trimestriellement et elle n'est jamais reprise.

Conformément à l'IFRIC 10, un titre de placement déjà provisionné fait l'objet d'une dépréciation complémentaire dès qu'une nouvelle baisse est constatée lors d'un arrêté comptable, sans condition de seuil ou de durée.

3.4.2.7. Créances et dettes d'exploitation

Les créances et dettes d'exploitation (créances et dettes nées des opérations d'assurance et de réassurance, créances et dettes d'impôt exigible, autres créances et autres dettes) sont des créances et dettes à court terme (inférieures à un an) ; elles sont maintenues à leur prix de revient dans la mesure où l'effet d'actualisation n'est pas matériel.

3.4.2.8. Capitaux propres du groupe

La rubrique *Réserve de réévaluation recyclable nette de comptabilité reflet* est constituée des effets de la réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente et des effets de la réévaluation des instruments dérivés de couverture (couverture de flux de trésorerie), nets de comptabilité reflet.

La rubrique *Autres réserves et OCI non recyclable* est constituée des réserves légales de la holding Natixis Assurances et des écarts actuariels liés aux engagements sociaux enregistrés directement en capitaux propres non recyclables conformément à IAS 19 révisée.

La rubrique *Résultats cumulés* comprend les réserves consolidées part du groupe, y compris les acomptes sur dividendes distribués par la holding et la réserve de réévaluation des actifs non AFS nette de participation aux bénéfices et d'impôts différés.

3.4.2.9. Retraitement de la réserve de capitalisation

La réserve de capitalisation n'est pas reconnue en IFRS : elle est donc éliminée.

Retraitement du stock de réserve de capitalisation

La synthèse des travaux des groupes de travail du CNC sur les spécificités de mise en œuvre des normes IFRS par les organismes d'assurance mise à jour en 2007 stipule que le stock de réserve de capitalisation doit être retraité en IFRS comme c'est le cas dans les normes françaises (CRC 00-05). Le mécanisme de PB différée s'appliquant en IFRS comme en normes françaises (CRC 00-05) et l'intention de gestion étant la même dans les deux référentiels, le traitement de la réserve de capitalisation est inchangé en IFRS.

Le stock de réserve de capitalisation a donc été initialement retraité de la façon suivante :

- élimination du stock à l'ouverture de 145 M€ ;
- constatation, suite à cette élimination, d'une PB différée à hauteur de 69 M€.

Ces écritures ont été enregistrées par contrepartie des capitaux propres.

L'annulation des variations ultérieures du stock de réserve de capitalisation donne lieu à la constatation du droit des assurés sous forme d'une provision pour participation aux bénéfices (PB) différée à hauteur du taux de PB différée. La PB différée ainsi constatée est soumise à impôt différé ; les retraitements sont enregistrés par contrepartie du résultat.

Le caractère suffisamment prudent de la PB différée ainsi comptabilisée est vérifié au travers du test de suffisance du passif.

Impôt différé

Depuis la modification de la fiscalité intervenue en 2011 et applicable aux mouvements de la réserve de capitalisation (non-déduction

des dotations, non-taxation des reprises), aucun impôt différé n'est constaté sur la part de la réserve de capitalisation retraitée en capitaux propres.

3.4.2.10. Classification des contrats

3.4.2.10.1. Passifs relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire

Les contrats financiers sans participation discrétionnaire sont des passifs financiers à évaluer selon les règles d'IAS 39. Il s'agit de contrats en unités de compte : les passifs afférents sont enregistrés en juste valeur.

3.4.2.10.2. Évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats financiers

Comme l'autorise IFRS 4, après prise en compte du résultat du test annuel de suffisance du passif, les passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats financiers sont évalués selon les méthodes appliquées dans les comptes individuels (sous réserve du retraitement éventuel des provisions non admises par IFRS 4) :

- **provisions mathématiques des contrats en euros** : elles correspondent aux engagements des compagnies vis-à-vis des assurés. Pour les contrats de capitalisation et les contrats d'assurance vie de capital différé à prime unique ou versement libre, les provisions sont déterminées par capitalisation au taux technique des sommes investies et des participations bénéficiaires incorporées ;
- **provisions mathématiques des rentes** : les provisions de rentes d'invalidité (garantie Responsabilité Civile RC) sont calculées avec la table TD 88-90 et un taux technique égal à 60 % du TME ; les provisions de rentes décès (RC, viagères et contractuelles) sont calculées avec les tables TGH05 et TGF05 pour les souscriptions postérieures au 21 décembre 2012, et des taux techniques fixés conformément à la réglementation ; les provisions de rentes prévoyance liées aux risques d'arrêt de travail et d'invalidité sont évaluées sur la base de lois de maintien du BCAC et les provisions de rentes prévoyance liées au risque dépendance sont provisionnées selon une loi de maintien fournie par le réassureur apéritur ;
- **provision globale de gestion** : elle est destinée à couvrir les charges de gestion futures non couvertes par des chargements sur primes ou prélèvement sur des produits financiers. Elle est calculée conformément au règlement ANC n° 2015-11 Art. 142-6. Elle est évaluée par catégorie homogène de contrats ;
- **provision pour risque de taux** : elle a pour but de couvrir les engagements futurs potentiels relatifs aux taux minimum garantis viagers supérieurs ou égaux à 4,5 % octroyés aux contrats souscrits à partir du 1^{er} juillet 1993 et aux primes versées à compter du 1^{er} juin 1995. Elle est calculée comme étant la différence entre la valeur actuelle des engagements futurs et la provision mathématique du contrat à la date d'inventaire. Par ailleurs, afin de prendre en compte le niveau attendu des flux nets d'encours sur les contrats bénéficiant de taux garantis significatifs, une provision complémentaire est enregistrée sur la base des versements programmés mis en place avant le 1^{er} février 2016 ;
- **provision pour primes émises non acquises** : elle constate la fraction, calculée prorata temporis, des primes émises au cours de l'exercice, qui se rapporte à une période postérieure à la date d'inventaire ; cette provision concerne généralement les garanties dommages et prévoyance ;
- **provision pour risques en cours** : elle est destinée à couvrir, pour l'ensemble des contrats en cours, la charge des sinistres et des

frais afférents aux contrats pour la part qui n'est pas couverte par la provision pour primes non acquises ;

- **provision pour sinistres à payer** : elle correspond aux capitaux échus, aux rachats et sinistres survenus mais non encore réglés à la clôture de l'exercice. Pour les activités Dommages et Prévoyance, elle comprend une provision pour sinistres inconnus ou déclarés tardivement, déterminée selon des méthodes statistiques et un chargement de gestion destiné à couvrir les frais de liquidation des sinistres ;
- **provision pour recours à encaisser** : les recours à encaisser font l'objet de prévisions distinctes des provisions pour sinistres à payer ;
- **provision pour participation aux bénéfices constatée dans les comptes individuels** : elle correspond à la participation des assurés aux bénéfices techniques et financiers réalisés par les compagnies d'assurances vie. Elle leur est définitivement acquise et est destinée à être incorporée aux provisions mathématiques dans un délai maximum de 8 ans ;
- **provision pour risques croissants** : elle est destinée à faire face au risque restant à courir entre la date d'inventaire et le terme contractuel compte tenu de l'unicité ou du nivellement des primes à l'adhésion ;
- **provisions techniques des contrats en unités de compte** : elles correspondent aux engagements des compagnies vis-à-vis des assurés. Elles sont exprimées en unités de compte et évaluées sur la base de la valeur de réalisation à la clôture, des parts d'actifs inscrites en représentation. Pour les contrats prévoyant une garantie plancher, une provision spécifique est constituée afin de couvrir le risque de remboursement de la différence négative constatée entre la valeur des actifs en unités de compte à la date d'exigibilité de la prestation et les sommes nettes investies à la souscription. La méthode de Black-Scholes (stochastique) est utilisée pour calculer le montant de cette provision ;
- **frais d'acquisition reportés** : ils correspondent à la fraction non imputable à l'exercice des frais d'acquisition constatés en charge de l'exercice et sont calculés au prorata des primes non acquises à l'exercice.

3.4.2.11. Comptabilité reflet

Natix Assurances a opté pour l'application de la comptabilité reflet (IFRS 4.30). Une provision pour participation aux bénéfices différée est ainsi enregistrée afin de reconnaître les droits des assurés sur les plus ou moins-values latentes des placements reconnues au bilan.

Tous les placements sont soumis à ce mécanisme. En effet, il est précisé que pour les placements soumis à réserve de capitalisation, la politique de gestion financière de Natix Assurances étant de détenir a priori les titres jusqu'à leur échéance, une participation aux bénéfices différée est comptabilisée sur l'intégralité des plus ou moins-values latentes de ces titres.

Les dispositions de la comptabilité reflet s'appliquent à la fois aux contrats d'assurance et aux contrats d'investissement avec participation discrétionnaire.

Les variations de PB différée et d'impôt différé sont comptabilisées par contrepartie des capitaux propres ou du résultat selon que les plus ou moins-values latentes sont enregistrées en capitaux propres (AFS) ou en résultat (JVO et Trading).

La synthèse des travaux des groupes de travail du CNC sur les spécificités de mise en œuvre des normes IFRS par les organismes d'assurance de janvier 2007 précise que : « En toute hypothèse, le taux de participation aux bénéfices retenu doit être mis en relation d'une part avec les taux de distribution observés dans le passé et d'autre part avec les hypothèses retenues pour l'embedded value ».

Compte tenu des taux de distribution prévisionnels pour l'année 2020 et en cohérence avec le taux de distribution observé pour l'exercice 2019, le taux de PB différée retenu au 30 juin 2020 est de 89% (inchangé par rapport à décembre 2019).

PB différée active et test de recouvrabilité

Le règlement CRC 2000-05 relatif aux règles de consolidation des organismes d'assurance dispose que des actifs de participation différée peuvent être enregistrés si leur imputation sur les participations futures est fortement probable.

Le CNC a rappelé dans sa recommandation du 19 décembre 2008 les modalités de reconnaissance des participations aux bénéfices différées actives.

Une PB différée active est comptabilisée en cas de moins-value latente globale des placements évalués en juste valeur. Seul le montant recouvrable de la PB différée active est comptabilisé ; ce montant est déterminé à l'aide d'un test de recouvrabilité.

Le caractère recouvrable de la PB différée est fonction de l'intention et de la capacité des compagnies à piloter la rémunération future des contrats en fonction des ressources.

L'analyse de la recouvrabilité de la PB différée s'inscrit le cas échéant dans un processus comprenant :

- l'évaluation de la probabilité de réaliser les moins-values latentes à la clôture de l'exercice et donc indirectement l'évaluation de la capacité à détenir des actifs en moins-value, en fonction des scénarios de collecte et de prestations (sous une hypothèse de continuité d'exploitation) ;
- le test de suffisance des passifs réalisé dans les conditions évoquées par IFRS 4.

Notons qu'en 2020, comme en 2019, Natix Assurances est en situation de PB différée passive nette.

3.4.2.12. Provisions d'égalisation

Conformément à IFRS 4, les provisions d'égalisation constituées dans les comptes individuels sont éliminées. Une commission sur résultat technique due aux apporteurs est constatée lorsque les conventions le prévoient (dette égale à 50 % de la provision pour les Banques Populaires et Caisses d'Epargne, 100% pour le crédit-bail, nulle pour l'ADE des Caisses d'Epargne et pour la provision de BPCE IARD). Un impôt différé est constaté sur les mouvements nets.

3.4.2.13. Avantages du personnel

Natix Assurances a mis en place un régime de retraite à cotisations définies de type article 83 au bénéfice de ses salariés, souscrit auprès d'un assureur tiers.

3.4.2.14. Dettes subordonnées

Les titres et dettes subordonnés sont classés en dettes de financement, que leur durée soit déterminée ou indéterminée.

Ils sont comptabilisés au coût amorti, c'est-à-dire pour leur valeur dans les comptes individuels.

3.4.2.15. Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés

Selon IAS 32.18, le capital émis par un OPCVM ne correspond pas à la notion de capital mais à celle de dettes. Ainsi, les « intérêts minoritaires » des OPCVM consolidés sont enregistrés dans une rubrique spécifique des *Autres passifs*.

La variation de la composante « résultat » de cette dette est enregistrée en *Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat*.

La variation de la composante « capitaux propres » de cette dette est enregistrée par contrepartie des capitaux propres part du groupe. Enregistrer cette variation en résultat introduirait en effet une discordance avec les actifs, essentiellement classés en AFS, dont la variation de valeur est enregistrée par contrepartie des capitaux propres. Il s'agit par ailleurs du principe appliqué par Natixis.

3.4.3. COMPTE DE RÉSULTAT

3.4.3.1. Primes émises

Ce poste correspond aux primes émises de l'exercice nettes d'annulation, à l'exclusion des primes des contrats financiers sans participation discrétionnaire. Elles sont comptabilisées pour leur montant net de taxes.

3.4.3.2. Chiffre d'affaires des contrats financiers sans participation discrétionnaire

Pour les contrats financiers sans participation discrétionnaire, le chiffre d'affaires enregistré dans la rubrique *Chiffre d'affaires ou produits des autres activités* correspond aux chargements sur primes. Le chiffre d'affaires des contrats financiers sans participation discrétionnaire de l'exercice considéré n'est pas significatif.

3.4.3.3. Produits et charges des placements

Ces postes comprennent essentiellement les intérêts et loyers courus et encaissés de l'exercice, les amortissements de surcote-décote (pour les catégories HTM, AFS et JVO), les dividendes perçues, ainsi que les frais de gestion des placements.

3.4.3.4. Plus et moins-values de cession des placements

Valeur de sortie

Les plus ou moins-values de cession IFRS sont calculées par application de la méthode Fifo sur le canton AFS, JVO ou Trading, selon le classement du titre cédé. Cette méthode est identique à celle utilisée dans les comptes sociaux.

Achat-vente de titres AFS

Les opérations d'achat-vente de titres de la catégorie AFS ne donnent pas lieu à constatation de plus ou moins-values en résultat. En effet, afin de respecter les critères normatifs d'IAS 39, les titres AFS sont identifiés à l'achat et regroupés dans un même portefeuille. À la vente, les plus ou moins-values sont directement imputées aux capitaux-propres.

Plus ou moins-values réalisées sur titres en juste valeur par résultat

Les plus ou moins-values réalisées sur des titres classés en JVO ou en trading sont comptabilisées dans la rubrique *Variation de juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat*.

3.4.3.5. OPCVM et SCI consolidés

Produits et charges des OPCVM et SCI consolidés

La contribution des OPCVM et SCI consolidés est présentée dans le résultat financier dans la mesure où ces supports sont considérés comme des placements de l'activité d'assurance.

Spécificités liées à la consolidation des OPCVM

En raison de la difficulté technique à pratiquer un retraitement dont l'incidence serait peu significative, certaines méthodes comptables divergent pour les OPCVM consolidés :

- les plus ou moins-values de cession des titres détenus sont calculées par application de la méthode du prix moyen pondéré ;
- les titres obligataires détenus ne font pas l'objet d'un amortissement de surcote-décote.

3.4.3.6. Impact des écarts de change sur les plus ou moins-values latentes

Conformément à IAS 21, les écarts de change résultant de la conversion d'instruments financiers sont enregistrés :

- en capitaux propres recyclables pour les éléments non monétaires (actions et autres titres à revenus variables) classés en AFS ;
- en résultat pour les autres instruments financiers.

3.4.3.7. Charges d'exploitation

Pour les sociétés d'assurance, les charges d'exploitation (frais généraux) sont d'abord enregistrées dans les comptes sociaux en comptes de charges par nature (classe 9). Elles sont ensuite réparties par centre de responsabilité sur la base d'une appréciation au cas par cas (cas des charges externes), ou au prorata de l'activité et des consommations de chaque centre (cas des charges fonctionnelles).

Les charges sont ensuite réparties à l'aide de clés ou de la méthode « ABC » d'allocation des coûts (Activity Based Costing). Cette dernière méthode consiste à affecter les charges consommées aux différentes opérations concourant à la production des produits à l'aide d'inducteurs de ressources. Les principales clés de répartition utilisées sont les effectifs et les actes de gestion.

Les répartitions effectuées permettent d'affecter les charges d'exploitation à l'une des destinations prévues par le Code des assurances, à savoir :

- frais d'acquisition ;
- frais d'administration ;
- frais de gestion des sinistres ;
- frais de gestion des placements ;
- autres charges techniques et non techniques.

En fonction de ce rattachement, les charges par nature sont déversées trimestriellement dans les comptes de classe 6 des comptes sociaux et viennent alimenter les destinations du compte de résultat consolidé.

3.4.3.8. Commissions

Les commissions de placement (sur chiffre d'affaires et variation de stock) des contrats d'assurance sont comptabilisées en *Frais d'acquisition*.

Les commissions sur encours Vie, les commissions assises sur le résultat technique Prévoyance, les commissions de performance en Dommages et Prévoyance, ainsi que les autres commissions sont classées en *Frais d'administration*.

3.4.3.9. Impôts sur les résultats

Au titre de l'exercice 2020, le taux normal de l'impôt sur les sociétés établies en France est fixé à :

- 28 % dans la limite de 500 k€ du bénéfice imposable ;
- 28 % pour les redevables de l'impôt ayant un chiffre d'affaires inférieur à 250 M€ ;
- et 31% pour les redevables de l'impôt ayant un chiffre d'affaires supérieur à 250 M€.

L'impôt sur les sociétés pour l'exercice clos est calculé selon les dispositions fiscales en vigueur. La charge comptabilisée comprend la contribution sociale de 3,3 % instituée par la loi 99-1140 du 29 décembre 1999.

Le taux d'impôt français (hors contribution sociale) sera ensuite ramené à :

- pour les redevables de l'impôt ayant un chiffre d'affaires inférieur à 250 M€ : 26,5% en 2021 et 25% à partir de 2022.
- pour les redevables de l'impôt ayant un chiffre d'affaires supérieur à 250 M€ : 27,5% en 2021 et 25% à partir de 2022.

Quant à la filiale luxembourgeoise, Natixis Life, le taux d'impôt s'établit à 24,94 % (taux identique à celui appliqué au 31 décembre 2019).

Pour le calcul des impôts différés, Natixis Assurances applique le taux d'impôt annuel adéquat en fonction de l'échéancier de retournement de chacune des différences temporelles. Dans le cas où l'horizon de retournement n'est pas connu, il est fait l'hypothèse que le retournement se fera au-delà de 2022.

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est classée en *Charges d'exploitation avec les impôts et taxes* et non pas en *Impôts sur les résultats*.

En application de la norme IAS 20 - Comptabilisation des subventions publiques, le crédit d'impôt de recherche est classé en *Autres produits techniques* et non pas en *Impôts sur les résultats*.

3.4.4. INFORMATION SECTORIELLE

Les secteurs d'activité présentés dans les comptes consolidés sont :

- l'activité Vie, Épargne et Retraite ;
- l'activité Prévoyance ;
- l'activité Dommages (dommages aux biens, pertes pécuniaires, santé et garantie des accidents de la vie).

Ils correspondent à des natures de produits et des environnements réglementaires différents et sont identiques à ceux utilisés dans les reportings à destination du management.

Les secteurs géographiques de Natixis Assurances sont :

- la France (y compris la succursale française de la filiale luxembourgeoise) ;
- le Luxembourg.

3.4.5. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau des flux de trésorerie est présenté sous le format de l'approche indirecte.

Les opérations sur placement sont classées en activité d'investissement. Les intérêts et les dividendes sont en revanche rattachés aux activités opérationnelles afin de les mettre en face des charges opérationnelles correspondantes. Les flux sont présentés nets de réassurance.

3.5. NOTES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

3.5.1. INSTRUMENTS FINANCIERS

3.5.1.1. Placements

DÉCOMPOSITION DES PLACEMENTS

(en k€)	06/2020		12/2019	
	Valeur au bilan	% (valeur au bilan)	Valeur au bilan	% (valeur au bilan)
Immobilier de placement au coût amorti	125 167	-	125 683	-
Immobilier de placement en juste valeur par résultat	1 034 438	1,15%	1 015 766	1,17%
Immobilier de placement en UC	444 691	0,50%	456 030	0,52%
Immobilier de placement	1 604 296	1,79%	1 597 479	1,84%
Obligations détenues jusqu'à leur échéance	916 683	1,02%	940 136	1,08%
Obligations disponibles à la vente	41 795 405	46,57%	41 027 769	47,13%
Obligations comptabilisées selon l'option de juste valeur	2 143 352	2,39%	2 317 724	2,66%
Obligations	44 855 440	49,98%	44 285 628	50,87%
Actions disponibles à la vente	1 385 313	1,54%	1 587 916	1,82%
Actions comptabilisées selon l'option de juste valeur	-	0,00%	-	0,00%
Actions	1 385 313	1,54%	1 587 916	1,82%
OPCVM disponibles à la vente	6 223 894	6,93%	6 060 322	6,96%
OPCVM comptabilisés selon l'option de juste valeur	605 139	0,67%	667 157	0,77%
OPCVM détenus à des fins de transaction	4 982 638	5,55%	2 202 200	2,53%
OPCVM	11 811 671	13,16%	8 929 679	10,26%
Sous-total Placements financiers (hors immobilier et prêts et créances)	58 052 425	64,68%	54 803 224	62,96%
<i>dont placements financiers détenus jusqu'à l'échéance</i>	916 683	1,02%	940 136	1,08%
<i>dont placements financiers disponibles à la vente</i>	49 404 612	55,04%	48 676 007	55,92%
<i>dont placements financiers en juste valeur par résultat⁽¹⁾</i>	7 731 129	8,61%	5 187 081	5,96%
Prêts & créances	13 469 237	15,01%	13 917 983	15,99%
Placements représentant les contrats en UC comptabilisés selon l'option de juste valeur	16 568 774	18,46%	16 713 441	19,20%
Instruments dérivés actifs	60 074	0,07%	17 785	0,02%
PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	89 754 807	100,00%	87 049 912	100,00%
Instruments dérivés passifs et dettes sur instruments dérivés	(83 032)	-	(62 438)	-

(1) Hors immobilier de placement.

PLUS OU MOINS-VALUES LATENTES SUR PLACEMENTS FINANCIERS

Décomposition des placements financiers (en k€)	06/2020				12/2019			
	Coût amorti	Juste valeur	Valeur comptable	Plus-values latentes	Coût amorti	Juste valeur	Valeur comptable	Plus-values latentes
Immobilier de placement	1 331 786	1 631 995	1 604 296	300 209	1 352 717	1 624 004	1 597 479	271 287
Obligations détenues jusqu'à l'échéance	916 683	1 115 603	916 683	198 920	940 136	1 156 198	940 136	216 062
Obligations disponibles à la vente	38 451 756	41 795 405	41 795 405	3 343 649	37 504 707	41 027 769	41 027 769	3 523 061
Obligations en option de juste valeur	2 113 883	2 143 352	2 143 352	29 468	2 167 286	2 317 724	2 317 724	150 438
Obligations	41 482 323	45 054 360	44 855 440	3 572 037	40 612 129	44 501 691	44 285 628	3 889 562
Actions disponibles à la vente	1 243 758	1 385 313	1 385 313	141 556	1 280 636	1 587 916	1 587 916	307 281
Actions en option de juste valeur	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions	1 243 758	1 385 313	1 385 313	141 556	1 280 636	1 587 916	1 587 916	307 281
OPCVM disponibles à la vente	5 711 282	6 223 894	6 223 894	512 612	5 435 948	6 060 322	6 060 322	624 374
OPCVM en option de juste valeur	650 786	605 139	605 139	(45 647)	708 067	667 157	667 157	(40 910)
OPCVM détenus à des fins de transaction	4 991 869	4 982 638	4 982 638	(9 231)	2 204 139	2 202 200	2 202 200	(1 939)
OPCVM	11 353 937	11 811 671	11 811 671	457 734	8 348 153	8 929 679	8 929 679	581 525
Prêts et créances	13 469 237	13 469 237	13 469 237	-	13 917 983	13 917 983	13 917 983	-
Sous-total Placements financiers (hors immobilier de placement)	67 549 255	71 720 582	71 521 662	4 171 327	64 158 901	68 937 269	68 721 207	4 778 368

EFFETS DES RELATIONS DE COUVERTURE SUR LES PLACEMENTS AU 30 JUIN 2020

Décomposition des placements (en k€)	Valeur comptable – 06/2020			
	Instruments financiers	Impact des instruments dérivés sujets à la compta. de couverture	Impact des autres instruments dérivés	Valeur cumulée de l'inst. couvert et de l'inst. de couverture
Immobilier de placement au coût amorti	125 167	-	-	125 167
Immobilier de placement en juste valeur par résultat	1 034 438	-	-	1 034 438
Immobilier de placement en UC	444 691	-	-	444 691
Immobilier de placement	1 604 296	-	-	1 604 296
Obligations détenues jusqu'à leur échéance	916 683	-	-	916 683
Obligations disponibles à la vente	41 795 405	(48 184)	(10 318)	41 736 903
Obligations comptabilisées selon l'option de juste valeur	2 143 352	-	8 666	2 152 018
Obligations	44 855 440	(48 184)	(1 652)	44 805 605
Actions disponibles à la vente	1 385 313	-	(473)	1 384 840
Actions comptabilisées selon l'option de juste valeur	-	-	-	-
Actions	1 385 313	-	(473)	1 384 840
OPCVM disponibles à la vente	6 223 894	-	27 351	6 251 245
OPCVM comptabilisés selon l'option de juste valeur	605 139	-	-	605 139
OPCVM comptabilisés à des fins de transaction	4 982 638	-	-	4 982 638
OPCVM	11 811 671	-	27 351	11 839 022
Sous-total Placements financiers (hors immobilier et prêts et créances)	58 052 425	(48 184)	25 226	58 029 467
<i>dont placements financiers détenus jusqu'à l'échéance</i>	916 683	-	-	916 683
<i>dont placements financiers disponibles à la vente</i>	49 404 612	(48 184)	16 560	49 372 989
<i>dont placements financiers en juste valeur par résultat ⁽¹⁾</i>	7 731 129	-	8 666	7 739 795
Prêts & créances	13 469 237	-	-	13 469 237
Placements représentant les contrats en UC comptabilisés à la juste valeur par résultat	16 568 774	-	-	16 568 774
Autres dérivés de couverture	-	-	-	-
PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	89 694 732	(48 184)	25 226	89 671 775

(1) Hors immobilier de placement.

EFFETS DES RELATIONS DE COUVERTURE SUR LES PLACEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2019

Décomposition des placements (en k€)	Valeur comptable – 12/2019			
	Instruments financiers	Impact des instruments dérivés sujets à la compta. de couverture	Impact des autres instruments dérivés	Valeur cumulée de l'inst. couvert et de l'inst. de couverture
Immobilier de placement au coût amorti	125 683	-	-	125 683
Immobilier de placement en juste valeur par résultat	1 015 766	-	-	1 015 766
Immobilier de placement en UC	456 030	-	-	456 030
Immobilier de placement	1 597 479	-	-	1 597 479
Obligations détenues jusqu'à leur échéance	940 136	-	-	940 136
Obligations disponibles à la vente	41 027 769	(24 093)	(421)	41 003 255
Obligations comptabilisées selon l'option de juste valeur	2 317 724	-	(6 781)	2 310 943
Obligations	44 285 628	(24 093)	(7 201)	44 254 334
Actions disponibles à la vente	1 587 916	-	(155)	1 587 762
Actions comptabilisées selon l'option de juste valeur	-	-	-	-
Actions	1 587 916	-	(155)	1 587 762
OPCVM disponibles à la vente	6 060 322	-	(13 204)	6 047 118
OPCVM comptabilisés selon l'option de juste valeur	667 157	-	-	667 157
OPCVM comptabilisés à des fins de transaction	2 202 200	-	-	2 202 200
OPCVM	8 929 679	-	(13 204)	8 916 475
Sous-total Placements financiers (hors immobilier et prêts et créances)	54 803 224	(24 093)	(20 560)	54 758 571
<i>dont placements financiers détenus jusqu'à l'échéance</i>	<i>940 136</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>940 136</i>
<i>dont placements financiers disponibles à la vente</i>	<i>48 676 007</i>	<i>(24 093)</i>	<i>(13 779)</i>	<i>48 638 135</i>
<i>dont placements financiers en juste valeur par résultat ⁽¹⁾</i>	<i>5 187 081</i>	<i>-</i>	<i>(6 781)</i>	<i>5 180 300</i>
Prêts & créances	13 917 983	-	-	13 917 983
Placements représentant les contrats en UC comptabilisés à la juste valeur par résultat	16 713 441	-	-	16 713 441
Autres dérivés de couverture	-	-	-	-
PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	87 032 126	(24 093)	(20 560)	86 987 474

(1) Hors immobilier de placement.

3.5.1.2. Passifs financiers

PRÉSENTATION DES PASSIFS FINANCIERS

Nature des instruments financiers passifs (en k€)	06/2020			12/2019		
	Juste valeur	Valeur comptable	% (Valeur comptable)	Juste valeur	Valeur comptable	% (Valeur comptable)
Passifs relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire - hors UC	(2)	19 847 176	75%	(2)	20 189 904	76%
Passifs relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire - en UC		4 835 418	18%		4 936 870	18%
Instruments financiers passifs comptabilisés en normes locales (1)		24 682 594	94%		25 126 774	94%
Passifs relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire - hors UC	-	-	0%	-	-	0%
Dettes subordonnées et autres dettes de financement	1 558 643	1 502 196	6%	1 495 193	1 442 753	5%
Passifs locatifs - IFRS 16	71 605	71 605	0%	71 802	71 802	0%
Instruments financiers passifs comptabilisés au coût amorti	1 630 248	1 573 801	6%	1 566 995	1 514 555	6%
Passifs relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire - en UC	10 078	10 078	0,0%	11 114	11 114	0,0%
Instruments financiers passifs comptabilisés selon l'option de juste valeur	10 078	10 078	0,0%	11 114	11 114	0,0%
Instruments dérivés passifs et dettes sur instruments dérivés	83 032	83 032	0,3%	62 438	62 438	0,2%
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS		26 349 505	100%		26 714 881	100%

(1) Selon les dispositions d'IFRS 4.

(2) La juste valeur des contrats d'investissement à participation discrétionnaire n'a pas été déterminée. En effet, le cadre réglementaire du calcul de la juste valeur des contrats d'assurance et des contrats financiers à participation discrétionnaire n'est pas défini ; il a fait l'objet de nombreux débats à l'occasion des travaux d'élaboration de la future norme IFRS 17 sur les contrats d'assurance.

3.5.1.3. Produits des instruments financiers nets de charges (en k€)

Frais de gestion non ventilés (en k€)	06/2020	06/2019
Frais externes de gestion des placements	(24 622)	(24 064)
Frais internes de gestion des placements	(5 454)	(4 048)
Frais de gestion	(30 076)	(28 112)

Immobilier de placement (en k€)	06/2020	06/2019
Produits des placements	42 384	34 215
Charges des placements	(16 302)	(10 963)
Frais de gestion	(1 851)	(1 859)
Variation de juste valeur hors cessions	27 748	22 537
Plus ou moins-values de cession	-	-
Variation des dépréciations	-	-
Produits financiers nets de charges	51 979	43 930

Placements détenus jusqu'à l'échéance (en k€)	06/2020	06/2019
Produits des placements	24 188	38 546
Charges des placements	-	-
Plus ou moins-values de cession nettes de reprises de dépréciations	128	129
Variation des dépréciations	(4)	-
Produits financiers nets de charges	24 312	38 675

Placements disponibles à la vente (en k€)	06/2020	06/2019
Produits des placements	488 636	530 292
Charges des placements	-	-
Plus ou moins-values de cession nettes de reprises de dépréciations	98 141	76 657
Variation des dépréciations	(142 517)	(23 218)
Produits financiers nets de charges	444 260	583 731

Placements en option de juste valeur (en k€)	06/2020	06/2019
Produits des placements	77 836	51 241
Charges des placements	-	-
Variations de juste valeur hors cession	(125 704)	105 749
Ajustement Acav	(1 014 852)	1 047 071
Plus ou moins-values de cession	(13 525)	10 799
Variation de la dette envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés	-	-
Produits financiers nets de charges	(1 076 245)	1 214 860

Placements détenus à des fins de transaction y compris dérivés (en k€)	06/2020	06/2019
Produits des placements	29 927	22 297
Charges des placements	(23 122)	(43 632)
Variations de juste valeur hors cession	56 280	(22 563)
Plus ou moins-values de cession	(5 237)	(6 696)
Produits financiers nets de charges	57 848	(50 594)

Prêts et créances (en k€)	06/2020	06/2019
Produits des placements	205 753	267 445
Charges des placements	(142 378)	(144 225)
Plus ou moins-values de cession nettes de reprises de dépréciations	-	135
Variation des dépréciations	-	-
Produits financiers nets de charges	63 375	123 355

Total des placements des activités d'assurance	06/2020	06/2019
Frais de gestion non ventilés	(30 076)	(28 112)
Immobilier de placement	51 979	43 930
Placements détenus jusqu'à l'échéance	24 312	38 675
Placements disponibles à la vente	444 260	583 731
Placements en option de juste valeur	(1 076 245)	1 214 860
Placements détenus à des fins de transaction	57 848	(50 594)
Prêts et créances	63 375	123 355
Produits financiers nets de charges hors charges de financement	(464 547)	1 925 845

3.5.1.4. Provisions pour dépréciation des placements

Provisions pour dépréciation durable ou significative (en k€)	12/2019	Dotations	Reprise sur cession ou remboursement	Reprise sans objet ⁽¹⁾	Variation de périmètre	06/2020
Placements détenus jusqu'à l'échéance	899	4	-	(111)	-	792
Placements disponibles à la vente	163 161	142 517	(65 964)	-	-	239 714
<i>dont immobilier</i>	7 406	-	(2 230)	-	-	5 176
<i>dont obligations</i>	49 603	5 000	(21)	-	-	54 582
<i>dont actions et OPCVM</i>	106 152	137 517	(63 173)	-	-	179 956
Total Provisions pour dépréciation	164 060	142 521	(65 964)	(111)	-	240 506

(1) Provision devenue sans objet ou remboursement partiel.

3.5.1.5. Instruments financiers comptabilisés en juste valeur

Techniques utilisées pour déterminer la juste valeur

Concernant les principes fondamentaux de valorisation des placements, il faut se référer au § 3.4.2.4.

La majorité des instruments financiers comptabilisés en juste valeur sont évalués à leur cotation (niveau 1). Les titres dont la juste valeur est

mesurée par des techniques de valorisation, faisant référence à des données de marché ou non, sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Les titres à revenu fixe dont les cours correspondent à des prix évalués par un nombre de contributeurs du marché supérieur ou égal à 5 sont comptabilisés en niveau 1, tandis que ceux compris entre 2 et 4 contributeurs sont comptabilisés en niveau 2. Lorsque l'évaluation est faite par un seul contributeur, les titres sont comptabilisés en niveau 3.

Les placements en représentation des contrats en unités de compte sont majoritairement des OPCVM. La juste valeur retenue correspond à la valeur liquidative communiquée par le gérant du fonds, classée en niveau 1.

Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur (en k€)	06/2020			
	Juste valeur totale	Juste valeur déterminée à partir de cotations		Juste valeur déterminée selon des techniques de valorisation ne s'appuyant pas sur des données de marché
		Juste valeur déterminée selon des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché		
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Immobilier de placement	1 479 129	-	1 479 129	-
Obligations	41 795 406	34 678 265	3 888 160	3 228 981
Actions	1 361 870	1 257 988	103 879	4
OPCVM	6 140 040	3 821 842	2 318 198	-
Titres de participation	107 297	(13)	101 600	5 710
Actifs financiers disponibles à la vente	49 404 613	39 758 081	6 411 837	3 234 695
Obligations	2 143 355	100 150	339 132	1 704 073
OPCVM	5 587 777	5 047 763	540 014	-
Actifs financiers en juste valeur par résultat	7 731 132	5 147 913	879 146	1 704 073
Instruments dérivés actifs	60 073	53 775	6 299	-
Instruments dérivés passifs et dettes rattachées	(83 031)	(18 231)	(64 801)	-
Total actifs et passifs financiers (hors immobilier de placement)	57 112 788	44 941 538	7 232 482	4 938 768
% N	100%	78,7%	12,7%	8,6%
% N-1	100%	80,9%	11,4%	7,7%

Détail des titres concernés par les techniques de valorisation :

- actifs financiers disponibles à la vente :
 - en niveau 2 :
 - obligations évaluées par 2 à 4 contributeurs, certificats de dépôt, FCT valorisés trimestriellement,
 - SCI (SCI Foncière 2, SCI FLI, SCI FLI 2) et actions BP Développement,
 - SCPI peu liquides, FCPR valorisés trimestriellement,
 - SICAV Belge ;
 - en niveau 3 :
 - obligations évaluées par moins de 2 contributeurs,
 - Inter Mutuelle Assistance et Surassur ;
- actifs financiers en juste valeur par résultat :
 - en niveau 2 : SCPI peu liquides,
 - en niveau 3 : obligations évaluées par moins de 4 contributeurs ;
- instruments dérivés :
 - en niveau 1 : contrats Futures listés,
 - en niveau 2 : caps, swaps de taux et devise.

Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur (en k€)	12/2019			
	Juste valeur totale	Juste valeur déterminée à partir de cotations	Juste valeur déterminée selon des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché	Juste valeur déterminée selon des techniques de valorisation ne s'appuyant pas sur des données de marché
Immobilier de placement	1 471 796	-	1 471 796	-
Obligations	41 027 769	35 780 418	2 681 186	2 566 164
Actions	1 514 354	1 456 435	57 915	4
OPCVM	5 974 538	3 910 603	2 063 934	-
Titres de participation	159 347	(13)	153 650	5 710
Actifs financiers disponibles à la vente	48 676 007	41 147 444	4 956 685	2 571 879
Obligations	2 317 724	98 370	642 951	1 576 403
OPCVM	2 869 357	2 327 550	541 807	-
Actifs financiers en juste valeur par résultat	5 187 081	2 425 920	1 184 758	1 576 403
Instruments dérivés actifs	17 785	12 167	5 619	-
Instruments dérivés passifs et dettes rattachées	(62 438)	(32 306)	(30 133)	-
Total actifs et passifs financiers (hors immobilier de placement)	53 818 435	43 553 224	6 116 929	4 148 281
% N	100%	80,9%	11,4%	7,7%
% N-1	100%	81,6%	10,8%	7,5%

Variation des titres évalués selon le niveau 3

(en k€)	06/2020								
	Ouverture niveau 3	Gains et pertes comptabilisés au cours de la période		Transactions de la période		Reclassement de la période			Clôture du niveau 3
		Au compte de résultat	En capitaux propres	Entrées	Sorties	En dehors du niveau 3	Vers le niveau 3	Autres	
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat	1 576 403	(36 399)	-	52 796	(121 592)	(310 396)	543 261	-	1 704 073
Actifs financiers disponibles à la vente	2 571 879	813	(31 154)	244 796	(115 545)	(42 156)	606 062	-	3 234 696
Total	4 148 282	(35 585)	(31 154)	297 592	(237 138)	(352 552)	1 149 323	-	4 938 769

3.5.2. DETTES DE FINANCEMENT

Nature des dettes financières ⁽¹⁾ (en k€)	Répartition de la valeur comptable au 30/06/2020 par échéance			Valeur comptable 06/2020	Valeur comptable 12/2019
	inf. à 1 an	de 1 à 5 ans	sup. à 5 ans		
Emprunts subordonnés à durée déterminée souscrits auprès de Natixis ou d'entités du Groupe BPCE	8 545	83 000	425 000	516 545	508 775
Emprunts subordonnés à durée déterminée souscrits à l'extérieur du groupe	-	-	-	-	-
Total Emprunts à durée déterminée	8 545	83 000	425 000	516 545	508 775
Emprunts subordonnés à durée indéterminée souscrits auprès de Natixis ou d'entités du Groupe BPCE ⁽²⁾	1 742	-	273 500	275 242	274 377
Emprunts subordonnés à durée indéterminée souscrits à l'extérieur du groupe ⁽³⁾	6 292	-	251 000	257 292	251 034
Total Emprunts à durée indéterminée	8 035	-	524 500	532 535	525 412
Total des dettes subordonnées	16 579	83 000	949 500	1 049 079	1 034 187
Autres dettes de financement souscrits auprès de Natixis ou d'entités du Groupe BPCE	144 068	309 000	-	453 068	408 567
Autres dettes de financement souscrits à l'extérieur du groupe	-	-	-	-	-
Total des dettes de financement	160 647	392 000	949 500	1 502 147	1 442 753

(1) Les dettes à court terme sont supposées à moins d'un an.

(2) Emprunts à durée indéterminée avec call à 10 ans (22 M€ à fin 2022) ; autres emprunts : call tous les ans (1^{re} date de call dépassée).

(3) Emprunts à durée indéterminée avec call à 11 ans (251 M€ à fin 2025).

3.5.3. RISQUES DES CONTRATS EN UNITÉS DE COMPTE

Tableau de réconciliation des contrats en UC (k€)	Stock au 30/06/2020	Stock au 31/12/2019
SCI consolidée en représentation des contrats en UC	444 691	456 030
Autres placements financiers en représentation des contrats en UC	16 568 774	16 713 441
Total valeur comptable des actifs représentant les contrats en UC (a)	17 013 465	17 169 471
Provisions techniques des contrats d'assurance en UC	12 405 238	12 163 652
Passifs des contrats financiers en UC	4 845 496	4 947 984
Total des passifs des contrats en UC hors garantie plancher (b)	17 250 734	17 111 636
dont PSAP UC (c)	-	-
Provision pour garantie plancher	142 579	35 676
Total des passifs relatifs aux contrats en UC	17 393 313	17 147 312
Sur ou sous-couverture liée au décalage temporaire d'investissement (a) - (b)	(237 269)	57 835
Sur ou sous-couverture hors PSAP UC (a) - (b) + (c)	(237 269)	57 835

3.5.4. ANNEXES IFRS 9 PENDANT LA PÉRIODE DE TRANSITOIRE

Décomposition des placements financiers par nature à la date de clôture

Décomposition des placements financiers (k€)	Nature de l'actif	06/2020		12/2019	
		Juste valeur	Variation de la juste valeur	Juste valeur	Variation de la juste valeur
Actifs dont les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et des paiements d'intérêts	Obligations	39 544 116	(56 973)	38 966 501	1 927 284
	OPCVM	-	-	-	-
	Prêts & créances	1 933 672	-	2 089 727	-
	Instrument dérivé actif	-	-	-	-
	Total (1)	41 477 788	(56 973)	41 056 228	1 927 284
Autres actifs financiers	Obligations	5 510 247	(190 773)	5 535 190	185 517
	Actions	1 385 313	(166 242)	1 587 916	263 105
	OPCVM	11 811 671	(84 772)	8 929 679	603 478
	Prêts & créances				
	Placements représentant les contrats UC comptabilisés selon l'option de juste valeur	16 568 774	1 709 991	16 713 441	1 709 991
	Instrument dérivé actif	60 074	417	17 785	417
Total (2)	35 336 080	1 268 621	32 784 011	2 762 508	
Actifs régis par d'autres normes qu'IFRS 9_IAS 39	Immobilier de placement	1 631 995	272 510	1 624 004	117 273
	Dépôts auprès des cédantes et avances sur polices	11 535 562	-	11 828 257	-
	Total (3)	13 167 556	272 510	13 452 260	117 273
Total des placements financiers	(1)+(2)+(3)	89 981 425	1 484 158	87 292 499	4 807 064

Décomposition des titres SPPI par poche de rating

Décomposition des titres SPPI par poche de rating (k€)	Notation des actifs	06/2020		12/2019	
		Valeur comptable	Juste valeur	Juste valeur	Valeur comptable
Titres obligataires dont les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et des paiements d'intérêts	AAA	2 179 979	2 435 862	2 204 247	2 420 054
	AA	11 542 342	13 882 057	11 772 544	13 964 428
	A	10 091 989	10 580 049	9 203 214	9 777 155
	BBB	10 595 170	11 077 347	10 082 572	10 726 265
Sous-total des titres obligataires "Low credit risque"		34 409 480	37 975 315	33 262 576	36 887 902
Titres obligataires dont les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et des paiements d'intérêts	< BBB	752 310	721 587	661 117	665 642
	Non noté	2 763 046	2 780 887	3 454 919	3 502 683
Sous-total des titres obligataires hors "Low credit risque"		3 515 356	3 502 473	4 116 036	4 168 325
Total des titres obligataires dont les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et des paiements d'intérêts		37 924 836	41 477 788	37 378 612	41 056 228

3.6. NOTES SUR LES CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS

3.6.1. CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS

Valeur comptable (k€)	06/2020	12/2019
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	60 790 819	59 091 529
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	24 692 672	25 137 888
Participation aux bénéfices différée passive	3 472 212	4 037 793
Passifs relatifs aux contrats	88 955 703	88 267 210
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires	(15 396 830)	(14 785 567)
TOTAL ACTIFS ET PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS	73 558 873	73 481 643

3.6.1.1. Provisions techniques des contrats d'assurance

PASSIFS RELATIFS À DES CONTRATS D'ASSURANCE
PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ET ZONE GÉOGRAPHIQUE

Valeur comptable (en k€)	Vie, Épargne, Retraite		ADE et Prévoyance ⁽¹⁾		Dommages		Total Assurance	
	06/2020	12/2019	06/2020	12/2019	06/2020	12/2019	06/2020	12/2019
Provisions mathématiques	43 923 381	42 893 796	177 087	156 136	-	-	44 100 468	43 049 932
Provisions pour primes non acquises	-	-	8 136	3 877	476 471	418 564	484 607	422 441
Provisions pour sinistres (a)	605 134	392 331	579 924	534 162	1 026 507	1 001 312	2 211 565	1 927 805
Provision résultant du test de suffisance du passif	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour participation aux bénéfices	1 474 447	1 416 972	-	-	-	-	1 474 447	1 416 972
Autres provisions	-	-	70 161	65 909	44 333	44 818	114 494	110 727
Provisions techniques brutes - contrats d'assurance hors UC	46 002 963	44 703 100	835 308	760 084	1 547 311	1 464 694	48 385 581	46 927 877
Provisions techniques brutes - contrats d'assurance en UC	12 405 238	12 163 652	-	-	-	-	12 405 238	12 163 652
Provisions mathématiques et provisions pour participation aux bénéfices cédées	3 621 445	8 041 726	-	-	-	-	3 621 445	8 041 726
Provisions pour primes non acquises et autres provisions cédées	-	-	62 880	54 407	21 655	19 932	84 535	74 339
Provisions pour sinistres cédées (b)	279 695	146 265	138 804	133 072	138 787	138 609	557 286	417 946
Provisions résultant du test de suffisance du passif	-	-	-	-	-	-	-	-
Part des cessionnaires et récessionnaires dans les provisions techniques brutes - contrats d'assurance hors UC	3 901 140	8 187 991	201 684	187 478	160 442	158 542	4 263 266	8 534 011
Part des réassureurs dans les provisions techniques - contrats d'assurance en UC	3 549 250	3 520 890	-	-	-	-	3 549 250	3 520 890
TOTAL DES PASSIFS NETS RELATIFS À DES CONTRATS D'ASSURANCE	50 957 811	45 157 871	633 623	572 606	1 386 870	1 306 152	52 978 303	47 036 628
(1) Vie et Non Vie								
(a) dont IBNR bruts	-	-	381 358	287 704	164 572	206 156	545 929	493 860
(b) dont IBNR cédés	-	-	91 194	68 798	26 497	37 604	117 691	106 403

Tous les contrats d'assurance appartiennent à la zone géographique France.

3.6.1.2. Passifs relatifs à des contrats financiers

PASSIFS RELATIFS À DES CONTRATS FINANCIERS
PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ET ZONE GÉOGRAPHIQUE

Valeur comptable (en k€)	Vie, Épargne, Retraite		Prévoyance et Dommages		Total Contrats financiers	
	06/2020	06/2019	06/2020	06/2019	06/2020	06/2019
Provisions mathématiques (b)	18 809 125	19 219 711	-	-	18 809 125	19 219 711
Provisions pour primes non acquises	-	-	-	-	-	-
Provisions pour sinistres (a) (c)	386 324	344 853	-	-	386 324	344 853
Provision résultant du test de suffisance du passif	-	-	-	-	-	-
Provisions pour participation aux bénéfices	651 727	625 340	-	-	651 727	625 340
Autres provisions	-	-	-	-	-	-
Passifs bruts relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire hors UC	19 847 176	20 189 904	-	-	19 847 176	20 189 904
Passifs bruts relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire hors UC	-	-	-	-	-	-
Passifs bruts relatifs à des contrats financiers en UC (d)	4 845 496	4 947 984	-	-	4 845 496	4 947 984
Provisions mathématiques et provisions pour participation aux bénéfices cédées	7 421 308	2 563 465	-	-	7 421 308	2 563 465
Provisions pour primes non acquises cédées, autres provisions cédées	-	-	-	-	-	-
Provisions pour sinistres cédées	-	-	-	-	-	-
Provisions résultant du test de suffisance du passif	-	-	-	-	-	-
Provisions pour participation aux bénéfices	-	-	-	-	-	-
Autres provisions cédées	-	-	-	-	-	-
Part des cessionnaires dans les passifs des contrats financiers avec participation discrétionnaire hors UC	7 421 308	2 563 465	-	-	7 421 308	2 563 465
Part des cessionnaires dans les passifs des contrats financiers sans participation discrétionnaire hors UC	-	-	-	-	-	-
Part des cessionnaires dans les passifs relatifs à des contrats financiers en UC	163 006	167 201	-	-	163 006	167 201
TOTAL DES PASSIFS NETS RELATIFS À DES CONTRATS FINANCIERS	17 108 358	22 407 222	-	-	17 108 358	22 407 222

(a) dont IBNR = 0

(b) dont PM euros brutes zone Luxembourg	3 341 611	3 415 004	-	-	3 341 611	3 096 633
(c) dont PSAP brutes zone Luxembourg	-	-	-	-	-	-
(d) dont PM UC brutes zone Luxembourg	2 061 292	2 134 456	-	-	2 061 292	1 698 100
(d) dont PSAP UC brutes zone Luxembourg	-	-	-	-	-	-
Passifs cédés zone Luxembourg	-	-	-	-	-	-
TOTAL PASSIFS ZONE LUXEMBOURG	5 402 904	5 549 461	-	-	5 402 904	4 794 733

La succursale française de la filiale luxembourgeoise fait partie de la zone France.

3.7. AUTRES NOTES

3.7.1. BILAN

ÉCARTS D'ACQUISITION

Répartition des écarts d'acquisition par entité consolidée (en k€)	06/2020			12/2019		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
BPCE Vie	16 412	-	16 412	16 412	-	16 412
Natixis Life	1 235	-	1 235	1 235	-	1 235
Total	17 647	-	17 647	17 647	-	17 647

Il n'y a pas eu de mouvements en 2020 sur le poste d'écart d'acquisition.

Conformément à IAS 28.32 et IAS 28.42 :

- le goodwill relatif à l'acquisition de la filiale libanaise Adir pour 1,7 M€ est classé au poste Investissements dans les entreprises associées depuis 2017 ;
- le goodwill relatif à l'acquisition de la SCI DUO Paris pour 50 M€ est classé au poste Immeuble de placement.

Conformément à IAS 27 et à la méthode appliquée par Natixis pour les regroupements d'entreprises placées durablement sous contrôle commun, l'écart d'acquisition des intérêts minoritaires de BPCE Assurances (2015 et 2017) et BPCE APS (2018) a été imputé directement sur les capitaux propres du groupe.

COMPOSITION DES RÉSERVES AFS

Décomposition des réserves AFS - part du groupe (en k€)	06/2020	12/2019
Réserve de réévaluation titres à revenu fixe	3 366 062	3 545 330
Réserve de réévaluation titres à revenu fixe - titres reclassés	-	-
Réserve de réévaluation titres à revenu variable	659 823	941 779
Réserve de réévaluation	4 025 885	4 487 108
Réserve de participation aux bénéfices différée	(3 505 946)	(3 901 496)
Réserve d'impôts différés	(134 982)	(152 074)
Effet de la réévaluation des actifs financiers AFS	384 957	433 539
Réserve de réévaluation - instruments dérivés CFH	(41 943)	(10 286)
Réserve de PB différée - instruments dérivés CFH	37 329	9 154
Réserve d'impôts différés - instruments dérivés CFH	1 192	292
Effet de la réévaluation des instruments dérivés de couverture	(3 422)	(840)
Réserve de réévaluation recyclable nette de comptabilité reflet	381 535	432 699

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Détail des provisions pour risques et charges (en k€)	06/2020	12/2019
Provision pour litiges	14 863	12 626
Provision pour médailles du travail, IFC et congés anniversaire	16 743	16 208
Autres provisions	-	-
Total Provisions pour risques et charges	31 606	28 834

3.7.2. ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

Engagements (k€)	06/2020	12/2019
Caution de BPCE sur les opérations de prêt de titres	3 000 000	3 000 000
Garantie autonome à première demande apportée par Natixis pour un contrat collectif	2 000 000	2 000 000
Autres cautions reçues	879 475	868 594
Découvert autorisé auprès de Natixis	5 000	5 000
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	5 304 968	4 468 363
Engagements reçus	11 189 443	10 341 957
Investissement restant à libérer (FCPR et FCT)	2 939 917	2 585 556
Cautions et avals donnés	13 585	13 585
Engagements donnés	2 953 502	2 599 141

3.7.3. COMPTE DE RÉSULTAT

PRIMES ACQUISES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ET ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en k€)	Vie, Épargne, Retraite		Prévoyance		Dommages		Total	
	06/2020	06/2019	06/2020	06/2019	06/2020	06/2019	06/2020	06/2019
Primes acquises	4 056 580	5 556 984	507 096	494 403	574 888	550 199	5 138 564	6 601 586
dont primes acquises zone France	3 889 540	5 210 507	507 096	494 403	574 888	550 199	4 971 524	6 255 109
dont primes acquises zone Luxembourg	167 040	346 477	-	-	-	-	167 040	346 477

La zone Luxembourg inclut uniquement le siège luxembourgeois de Natixis Life (la succursale française de Natixis Life figure dans la zone France).

COMPTE DE RÉSULTAT PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

(en M€)	Vie, Épargne, Retraite		Prévoyance et ADE		Dommages		Autres		Total	
	06/2020	06/2019	06/2020	06/2019	06/2020	06/2019	06/2020	06/2019	06/2020	06/2019
Produit net bancaire	183	183	123	98	170	160	(2)	10	476	452
Frais généraux format bancaire	(95)	(93)	(32)	(29)	(106)	(93)	(4)	(14)	(237)	(229)
Résultat opérationnel	90	90	91	69	64	67	(6)	(3)	239	223
Charge de financement									(19)	(19)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées									(13)	5
Impôts sur les résultats									(72)	(69)
Résultat net consolidé									136	140
dont résultat opérationnel zone France	84	86	91	69	64	67	(6)	(3)	233	219
dont résultat opérationnel zone Luxembourg	4	4	-	-	-	-	-	-	7	4

Le résultat opérationnel *Autres* correspond à BPCE APS, à la holding et aux éléments exceptionnels.

CHARGE D'IMPÔT

Décomposition de la charge d'impôt (en k€)	06/2020	06/2019
Charge d'impôt exigible	(58 991)	(57 279)
Ajustement au titre de l'impôt exigible des exercices antérieurs	2 099	719
Charge d'impôt différé afférent aux différences temporelles	(14 837)	(12 009)
Charge d'impôt totale	(71 729)	(68 569)

RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPÔT TOTALE ET LA CHARGE D'IMPÔT THÉORIQUE

(en k€)	06/2020
+ Résultat net - part du groupe	136 251
+ Résultat net - part des minoritaires	9
+ Impôt de l'exercice	71 729
- Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence	12 600
Résultat comptable consolidé avant impôt, amortissement des écarts d'acquisition et résultat des sociétés mise en équivalence	220 590
+/- Différences permanentes	18 453
Résultat fiscal consolidé	239 133
x Taux d'impôt théorique	32,02%
= Impôt théorique	(76 570)
+ Crédits d'impôt et avoirs fiscaux	3 023
+ Impôt au taux réduit	310
+ Différences de taux d'impôt sur filiales étrangères	149
+ Effets des différences permanentes	(10 640)
+ Impôt sur exercices antérieurs et autres éléments	11 999
= Charge d'impôt de l'exercice	(71 729)
Dont Impôt exigible	(56 892)
Impôt différé	(14 837)

ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS

Sources d'impôts différés ⁽¹⁾ (en k€)	06/2020			12/2019		
	Base	Impôt différé actif	Impôt différé passif	Base	Impôt différé actif	Impôt différé passif
Provision pour passifs sociaux	6 107			5 767		
Autres provisions non déduites	199 381			252 811		
Annulation provision d'égalisation	(57 268)			(54 787)		
Autres sources d'impôts différés par résultat	262 416			350 798		
Total des sources d'impôts différés par résultat	410 635	168 241	8 353	554 588	182 965	7 294
Sources d'impôts différés sur OCl recyclables	(486 084)	(102 461)	23 762	(550 591)	(114 876)	28 139
Sources d'impôts différés sur OCl non recyclables	16 394	(651)	28	6 317	(96)	71
Total des sources d'impôts différés	(59 054)	66 432	32 143	10 313	67 992	35 504

(1) Les sources d'impôts différés génératrices d'impôts différés actifs sont indiquées sans signe, celles engendrant des impôts différés passifs indiquées entre parenthèses.

3.8. ÉVÈNEMENTS POST CLÔTURE

Aucun événement ayant un impact significatif sur les comptes n'est intervenu postérieurement à la clôture du 30 juin 2020.

4. RAPPORT D'EXAMEN LIMITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE (PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN 2020)

PricewaterhouseCoopers Audit
63 Rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars
61, Rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Au Président du Conseil d'administration

Natixis Assurances
30, avenue Pierre Mendès-France
75013 PARIS

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Natixis Assurances et en réponse à votre demande, nous avons effectué un examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société Natixis Assurances, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2020 (ci-après « les Comptes »), tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés sous la responsabilité de votre Conseil d'administration, sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au COVID-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces Comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les Comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des Comptes avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Fait à Paris La Défense et Neuilly sur Seine, le 25 septembre 2020

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars

2020.09.2

2020.09.2

2020.09.2

5 12:35:21

5 12:41:53

5 15:31:07

+02'00'

+02'00'

+02'00'

Sébastien Arnault

Emmanuel Benoist

Guillaume Wadoux

Maxime Simoen